

La lettre du Chemin des Dames

Revue éditée par le Département de l'Aisne / automne 2012

26



DOSSIER
**Que faire
des cadavres
des combattants ?**



**La voie
de 60
de la vallée
de l'Ailette**

DOCUMENT

« Monsieur le Président, (...) Vous ferez justice »

*Je vous supplie, Monsieur le Président,
de faire sortir à effet le recours que, sur les
impressions d'audience, les magistrats qui ont
jugé Piédevache, vous présentent eux-mêmes
et que j'en suis permis d'arrêter les
développements qui précèdent.*

Conclusion d'une lettre au Président de la République du sapeur Jérôme Mille, le 27 septembre 1916. Docteur en droit dans le civil, Mille défend le soldat Jules Piédevache du 226^e RI, condamné à mort une première fois le 1^{er} septembre pour avoir frappé d'un coup de poing son chef de section. Le conseil de révision casse le jugement le 6 septembre, l'inculpé se retrouve une deuxième fois en conseil de guerre, le 27 septembre : nouvelle condamnation à mort. Jérôme Mille, assurant alors la défense de Piédevache, persuade certains des jurés de formuler un recours en grâce. Sa supplique au chef de l'Etat vient en appui de cette demande de grâce. Mis au jour par le Général Bach, ce document il-

lustre l'évolution de la justice militaire au fil de la guerre et notamment le renforcement du poids de la défense. L'affaire du soldat du 226^e RI, jugé la première fois 18 jours après les faits incriminés, se révèle cependant singulière, ne serait-ce qu'en raison de la qualité du défenseur, il est

docteur en droit, et de son implication dans la défense de l'accusé. Le jugement du 27 septembre est cassé, Mille avait conseillé à Piédevache de se pourvoir en révision. L'inculpé ne reparait qu'à la date du 2 janvier 1917 devant une autre formation militaire : peine de mort à nouveau. Ce

troisième jugement n'est pas exécuté : le 10 février 1917, Piédevache obtient la grâce, sa peine est commuée à 15 ans d'emprisonnement.

Auteur d'un livre de référence sur la justice militaire en France en 1914 et 1915 [*Fusillés pour l'exemple, 1914-1915* (Tallandier)], André Bach, ancien chef du Service historique de l'Armée de terre, poursuit ses investigations dans les archives. En février 2013, paraîtra le deuxième volume de son enquête consacrée aux pratiques de la justice militaire dans la France en guerre portant sur les années 1916 et 1917. La lettre de Jérôme Mille est extraite de cet essai attendu.

3-7 / actualité

- Œuvres de Haïm Kern à la Caverne du Dragon
- La guerre au musée, colloque international à Craonne
- Fusillés :
La lettre au Président du sapeur Jérôme Mille
Une journée d'étude à Vic-sur-Aisne

8-12 / lieu

Géographie d'une mutinerie, l'affaire Truton

13-15 / témoin

Herbert Hübner, retour à Vauxaillon 10 ans après

16-17 / page d'archives

Le masque à gaz, nouveau visage de la guerre

18-19 / une histoire

Un chauffeur de général dans Paissy bombardé

20-33 / recherche

- 14-18, un enjeu sous l'Occupation
- Dossier : les cadavres des combattants



Enterrement d'un capitaine, à Ressons-sur-Matz, le 12 mars 1917. Photo Maurice Boulay, © ECPAD.

34-41 / reconstruction

Le chemin de fer à voie de 60 de la vallée de l'Ailette

42-43 / livre

Le 11 novembre, journée du livre 14-18

BRÈVES NOUVELLES

Chemin des Dames,
chemin de paix pour
de jeunes allemands

Une trentaine de jeunes allemands ont effectué une sortie sur le Chemin des Dames, le 3 août dernier. L'historien Thierry Hardier les a accompagnés sur plusieurs sites du champ de bataille et de ses abords : Craonne, la Caverne du Dragon, Brayen-Laonnois, Filain. Ces adolescents de 14-15 ans séjournaient à Compiègne dans le cadre d'un chantier d'été proposé par le Service d'entretien des sépultures militaires allemandes, le Volksbund, en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse, le Souvenir Français et la ville de Compiègne. A travers des rencontres entre jeunes français et allemands et la participation à l'entretien de sites commémoratifs, le Volksbund cherche à sensibiliser les adolescents à l'histoire des relations franco-allemandes dans une perspective de paix.



Après avoir visité avec Gilles Chauvin la carrière de Froidmont, les adolescents ont déposé une gerbe au monument allemand de Filain en compagnie du maire, Hubert de Vriendt. La couronne de fleurs portait cette inscription : « Den Für ihr Vaterland gefallenen deutschen u. französischen Kriegerern zum ehrenden Gedächtnis » (« Aux soldats allemands et français morts pour leur patrie en souvenir respectueux ». Phrase identique à celle que des combattants allemands avaient gravé sur un monument érigé en 1914 à Orainville et dédié, comme celui de Filain, à la fois aux Allemands et aux Français.

Photo Thierry Hardier.

Œuvres de Haïm Kern à la Caverne du Dragon

La Caverne du Dragon, consacre une exposition à l'œuvre de Haïm Kern et à sa résonance avec la mémoire au Chemin des Dames.

Artiste français né à Leipzig en 1930, Haïm Kern est notamment l'auteur de « Ils n'ont pas choisi leur sépulture », une sculpture monumentale érigée sur le plateau de Californie en 1998, à l'occasion du 80^e anniversaire de l'armistice.

Au pied du rideau de pins qui domine la montagne de Craonne, le monument de bronze de 4 mètres de

haut évoque la mémoire de dizaines de milliers d'hommes fauchés dans leurs jeunes vies, précipités à leur corps défendant dans un événement sur lequel ils n'avaient pas prise et ramenés en masse dans les mailles d'un filet qui ne laisse voir de la multitude que quelques visages.

Cette commande publique - qui a largement contribué à l'image contemporaine du Chemin des Dames comme théâtre de la vaine souffrance de la guerre - a déterminé une relation particulière entre l'artiste, sculpteur, peintre, graveur



Face à face entre paysage et œuvres. Photo Fanny Marlot/CGO2.

né dans l'Allemagne de l'entre-deux guerres et le territoire du Chemin des Dames. Ici le travail de l'artiste, dont l'histoire personnelle a croisé la trajectoire du plus dramatique XX^e siècle, évoque ouvertement la guerre. Ce lien intime au Chemin des Dames a conduit Haïm Kern à faire don en 2010 au département de l'Aisne de son fonds d'atelier.

L'exposition donne à voir une petite partie de cette collection, quelques pièces d'un ensemble qui composent un parcours rappelant, en écho au monument du plateau de Californie, les infinies souffrances que l'homme s'inflige lorsqu'il déçoit sa liberté et l'asservit à la guerre, jusqu'à la barbarie.

« DU PLATEAU DE CALIFORNIE À LA CAVERNE DU DRAGON, ŒUVRES DE HAÏM KERN. »
À VOIR À LA CAVERNE DU DRAGON, MUSÉE DU CHEMIN DES DAMES, ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU MUSÉE (DERNIÈRE PAGE).
03 23 25 14 18
WWW.CAVERNE-DU-DRAGON.FR



« Ils n'ont pas choisi leur sépulture », Haïm Kern. Plateau de Californie. 2012. DB/CGO2.

Après une formation à l'école supérieure nationale des beaux-arts de Paris, Haïm Kern travaille dans l'atelier de Georges Visat, peintre, mais aussi graveur et éditeur d'art de grands noms du surréalisme. Dans les années 1970, il produit de nombreux dessins, lithographies, eaux-fortes et peintures. Puis, les années 1980 consacrent l'artiste sculpteur. Il réalise en 1990, la statue de l'homme de lettres - écrivain et journaliste - François Mauriac : un visage grave, une silhouette émaciée que l'on voit émerger d'un bosquet sur la place Alphonse Deville à Paris. Il s'agit alors d'une commande publique à l'occasion du 20^e anniversaire de la disparition de cet

intellectuel salué pour son œuvre et son engagement moral. Certaines des créations de Haïm Kern sont conservées dans les collections publiques françaises : département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France, Fonds national d'art contemporain ou encore Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Haïm Kern chez lui à Paris en 2011.

Photo F-X. Dessières/CGO2.



BRÈVES NOUVELLES

Le Monsieur centenaire britannique au Chemin des Dames



Andrew Murrison, ministre de la Sécurité extérieure du Gouvernement Cameron depuis septembre, en compagnie de Yves Daudigny, puis (en bas) signant le registre du cimetière de Soupir. Photo FVCG02.

Le député Andrew Murrison, 51 ans, a effectué une visite sur le Chemin des Dames, le 2 juillet dernier. Le représentant du gouvernement britannique pour le Centenaire de la Première Guerre mondiale, s'est notamment rendu à Cerny-en-Laonnois, Paissy, Soupir, Moulins, Vendresse-Beaulne et sur l'Aisne à Pont Arcy. M. Murrison répondait à une invitation lancée au printemps dernier par Yves Daudigny : « Dans le département de l'Aisne, écrivait le président du Conseil général, nous avons une dette considérable envers nos voisins et amis britanniques (...) Entre les 14 septembre et 20 octobre, à la suite de la bataille de la Marne, le Corps expéditionnaire britannique a combattu avec acharnement sur l'Aisne pour la conquête du Chemin des Dames. A Cerny, à Vendresse, à Ailles, à Moussy, à Soupir, à Vailly-sur-Aisne... dans la traversée de l'Aisne et sur les pentes du plateau au nord de cette rivière, 561 officiers et 12 980 soldats britanniques furent tués, blessés et portés disparus dans des combats très meurtriers ». M. Murrison était accompagné de Yves Fohlen (Caverne du Dragon) et Franck Viltart (mission Chemin des Dames).



COLLOQUE INTERNATIONAL ET TRANSDISCIPLINAIRE 8-10 NOVEMBRE CRAONNE (AISNE)

Entre Histoires et Mémoires : la guerre au musée, approches comparées

Du livre au cinéma, du théâtre aux manuels scolaires, sans oublier les arts plastiques, la danse, le théâtre, la chanson, il existe de très nombreux supports de transmission, de mémorisation, de mémorialisation et d'oubli des faits de guerre, de leurs effets et de leurs causes plus ou moins lointaines. A travers ce colloque, largement ouvert aux chercheurs des sciences humaines et sociales (doctorants compris), il s'agit d'analyser et de confronter les narrations et les mises en scènes de la guerre au XXe siècle dans différents types d'espaces muséaux tant français qu'étrangers. Dans la lignée des colloques du CRID 14-18, le traitement comparatiste de la Première Guerre mondiale dans les espaces muséaux français et étrangers sera privilégié ; toutefois, une place importante sera également attribuée à la comparaison (inter)nationale diachronique (guerre d'Espagne, Deuxième Guerre mondiale, guerres civiles, conflits de décolonisation...).

Le colloque est organisé par le Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 1914-1918 (CRID 14-18) et le programme ANR-POP « Les Présents des Passés » (ANR-08-BLAN-0071-01-POP), en partenariat avec la mairie de Craonne, la Caverne du dragon-musée du Chemin des Dames, la mission Chemin des Dames du Conseil général de l'Aisne, le Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines Et Sociales (EA 4424 C.R.I.S.E.S.) de l'Université Paul Valéry-Montpellier III et le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMCC) de l'Université de Nice-Sophia Antipolis.

SESSION I : FABRIQUES ET USAGES DU MUSÉE

• Jeudi 8 novembre 14 h

Président-discutant : Sarah GENSBURGER (CNRS, Institut de Sciences Sociales du Politique, Université Paris Ouest, France)

- Antoine CHAMPEAUX (Délégation au patrimoine de l'Armée de terre, France) :

Du champ de bataille au musée : la spécificité des musées de la Défense

- Émilie DA LAGE, Michèle GELLEREAU et Agnieszka SMOLCZEWSKA TONA (Université de Lille III, projet TEMUSE 14-45, France) : *Le rôle des collectionneurs d'objets de la Première Guerre mondiale dans la médiation muséale et la transmission patrimoniale : exemples de petits et moyens musées de territoire dans le Nord Pas de Calais et en Flandre occidentale*

- Dominique TROUCHE (Université Toulouse III, France) : *Dimensions sociale et symbolique des dispositifs info-communicationnels au musée d'histoire des guerres*

15 h 30-15 h 45 : discussion
15 h 45-16 h : pause

- Karla VANRAEPENBUSCH (Université de Neuchâtel, Suisse, et Vrije Universiteit de Bruxelles, Belgique) : *Musées d'histoire, recherche historique et historiens. La Grande Guerre exposée au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, au musée In Flanders Fields, et au Memorial Museum Passchendaele 1917*

- Antonio BRUSA (Université de Bari, Italie) : *La guerre, objet de didactique*

- Valérie OPERIOL et Bruno VEDRINES (Université de Genève, Suisse) : *Analyse comparée de la documentation pédagogique proposée par quelques sites Internet des musées de la Grande Guerre*

17 h 30-18 h : discussion générale



SESSION II : FABRIQUES ET DÉ-FABRIQUES IDENTITAIRES

• Vendredi 9 novembre 9 h

Président-discutant : Lynda DEMATTEO (Chargée de recherche CNRS, France)

- Helena TRNKOVA (Université Montpellier III, France) : *La Première résistance dans les musées tchèques : à la recherche d'une mémoire perdue*

- Stéphanie PREZIOSO (Université de Lausanne, Suisse) : *Représenter l'engagement : autour des musées de la Résistance et de la Déportation en Italie*

- Charlotte JELIDI (Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain de Tunis, Tunisie) : *Nouveaux musées d'histoire ou lieux de mémoire : les musées de la Résistance et la fabrique des Etats-nations au Maghreb*

10 h 30-10 h 45 : discussion
10 h 45-11 h : pause

- Loubna LAMRHARI (Université Montpellier III, France) : *L'histoire au canon. La fabrique du récit historique dans les musées militaires en Turquie*

- Fanny PASCUAL (Université de la Nouvelle-Calédonie) : *La couleur des coquelicots dans le Pacifique Sud : Australian War Memorial & Auckland War Memorial*

12 h-12 h 30 : discussion générale

FABRIQUES TERRITORIALES ET IDENTITAIRES

• Vendredi 9 novembre 14 h

Président-discutant : Ilaria PORCIANI (Université de Bologne, Italie)

- Anne HERTZOG (Université de Cergy-Pontoise, France) : *Musée d'histoire de guerre et territoires. Echelle, discours, acteurs*

- Anne-Sophie ANGLARET (Université Paris I, France) : *Le Centre mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme : une alternative aux musées de guerre ?*

- Philippe OLIVERA (CRID 14-18, France) : *L'articulation du local et du national sur le terrain des tranchées : le cas du centre d'interprétation de Suippes (Champagne)*

15 h 30-15 h 45 : discussion

15 h 45-16 h pause

- Michel LITALIEN (Direction Histoire et Patrimoine du Ministère de la Défense, Canada) : *La violence guerrière et la fabrique identitaire canadienne : un paradoxe ?*

- Mari-Carmen RODRIGUEZ (Universités de Genève et de Fribourg, Suisse) : *La guerre civile espagnole au musée*

- Luc CAPDEVILA (Université Rennes II, France) : *Muséographie, « lieux historiques » et mises en récit de la guerre au Paraguay, 1936-temps présent*

17 h 30-18 h : discussion générale

SESSION III: MONTRER ET QUALIFIER LA VIOLENCE

• Samedi 10 novembre 9 h

Président / discutant : Marie-Sylvie POLI (Centre Norbert Élias, Université d'Avignon)

- Sabrina MOISAN (Université de Sherbrooke, Canada) et Audrey LICOP (muséologue) : *La violence représentée et commémorée. Les cas du musée canadien de la Guerre et du musée commémoratif de l'Holocauste à Montréal*

- Frédéric ROUSSEAU (Université Montpellier III, France) : *Les musées de guerre des « villes martyres » (Dresde, Hiroshima, Varsovie, Osaka, Nagasaki)*

10 h-10 h 15 : discussion
10 h 15-10 h 30 : pause

- Françoise MAYER (Université Montpellier III, France) : *Les traces de la Troisième résistance dans les musées tchèques : insérer la lutte anticommuniste dans une tradition militaire*

- Charles HEIMBERG (Université de Genève, Suisse) : *Leçons du passé et usages du pathos dans musées français de la Résistance et de la Déportation*

11 h 30-12 h : discussion générale

III (BIS)

• Samedi 10 novembre 13 h 30

- Julien MARY (Université Montpellier III, France) : *Les crimes de guerre dans les musées français et états-unis : étude de cas des guerres d'Indochine et du Vietnam*

- Sophie WAHNICH (LAIOS-CNRS, France) : *Les usages du crime contre l'humanité au Vietnam*

14h30-15h00 : Discussion générale
15h00-15h30 : Conclusions

Emmanuelle PICARD (ENS de Lyon et CRID 14-18, France) : *Leçons du passé et usages du pathos dans musées français de la Résistance et de la Déportation*

Bourses de recherche 14-18 -

A 15 h 30, samedi 10 novembre, remise des bourses de recherche 14-18 du département de l'Aisne par Yves Daudigny, sénateur de l'Aisne, président du Conseil général.

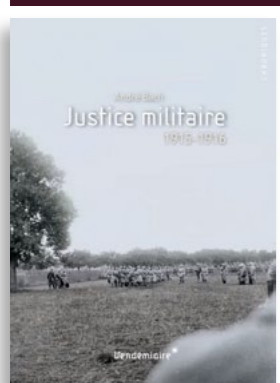
BRÈVES NOUVELLES

La Grande Guerre par quatre chemins :
« The Missing of the Somme » à l'Historial



Dans le cadre du cycle « La Grande Guerre par quatre chemins » organisé avec le soutien de l'Union européenne (*Lettre du Chemin des Dames* n° 21 et 22), l'Historial de la Grande Guerre à Péronne propose, jusqu'au 25 novembre, une exposition sur le tourisme de mémoire britannique. A travers le parcours reconstitué de 182 soldats, l'exposition « The Missing of the Somme » explore le destin des disparus de la bataille de la Somme qui a si profondément marqué la société britannique, et dont le souvenir est aujourd'hui encore commémoré avec ferveur. L'exposition présente le patient travail de Pam et Ken Linge : 9 000 portraits de soldats cités au Mémorial de Thiepval, parmi un total de 73 000 noms.
www.historial.org

Lettre au Président de la République du sapeur Jérôme Mille, le 27 septembre 1916 pour la défense du soldat Jules Piédevache du 226^e RI, condamné à mort, le 1^{er} septembre, pour avoir frappé son chef de section (lire en première page).
Ce document aimablement communiqué par le général André Bach, est extrait du deuxième volume de son enquête sur la justice militaire dans la France en Guerre, à paraître en février 2013 (photo).



Fusillés pour l'exemple : un état des lieux

DOCUMENT « Monsieur le Président, (...) Vous ferez justice »

Aux armées, secteur postal 96

A Monsieur le Président de la République Française

« Monsieur le Président,

Le sapeur Jérôme Mille, appartenant au 7^e Génie, compagnie 15/77, docteur en droit, défenseur du soldat Jules P... du 226^e de ligne, devant le Conseil de guerre de la 77^e Division d'infanterie, du 33^e CA à l'honneur, Monsieur le Président, de vous exposer qu'à la suite de voies de fait envers un supérieur à l'occasion du service relevé dans l'ordre de mise en jugement, le dit P... fut condamné à la peine capitale par le Conseil de guerre de la 70^e DI dont relève son régiment, le 226^e, et ce, à la date du 1^{er} septembre 1916.

Je n'avais pas l'honneur de représenter les intérêts de P... à la barre du Conseil de guerre de cette division. Je crois pourtant pouvoir retenir de ce verdict que les juges militaires n'y ont cherché qu'un mérite d'exemplarité. Le fait s'était produit dans la division et il fallait pour y assurer la discipline une répression exemplaire. Mais un vice de forme substantiel avait été commis dans cette décision. Sur pourvoi en révision, le conseil de révision de la VI^e Armée le retint et a renvoyé l'affaire devant le Conseil de Guerre de la 77^e DI. Ce tribunal a statué hier matin, 27 courant, sur les faits de la poursuite.

La cause se présentait toutefois dans des conditions bien précaires. En effet l'ensemble des témoins cités étaient (sic) défaillants : les uns étaient morts, d'autres gravement blessés et évacués, un seul d'entre eux était à l'audience. En dehors de l'émotion causée par ces faits, je relève l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé P... de controuver aucun grief de l'accusation.

Malgré mes efforts, le verdict rapporté a été une confirmation de celui déjà rendu par le précédent conseil de guerre. Je m'incline respectueusement devant sa gravité sans en discuter la solidarité toute militaire. Toutefois, je note que les voies de fait reprochées ne consistaient qu'en un coup de poing, sans contusions d'aucune sorte ; le seul geste de violence et de colère était puni de la peine suprême, sans indulgence pour l'âge de l'inculpé (né à Paris le 17 décembre 1890) ni pour la situation d'homme marié (le 11 décembre 1915 à Paris 14^e) ni encore pour son long séjour au front. Mais d'autres considérations devaient militer en faveur de l'accusé aux yeux mêmes de ses juges. Le Code de Justice militaire se préoccupe uniquement dans la répression des délits et des crimes de l'exemplarité de la peine. Les magistrats qui composaient hier le Conseil de guerre de la 77^e division ont été pénétrés de cette vérité. Or, les faits incriminés se sont déroulés à la face d'une compagnie du 226^e de ligne, dans une autre division que celle devant le tribunal de laquelle se présentait P...

Au 226^e s'était répandue la triste nouvelle que P... avait été condamné à mort par le Conseil de guerre de la 70^e division, devant lequel il avait répliqué une première fois de son crime. L'opinion des milieux militaires était satisfaite. La réaction de conscience sociale produite par le fait délictueux était traduite dans une sanction qui répondait largement au besoin immanent de justice, si elle ne dépassait pas ce sentiment. Puis le silence et l'oubli se firent. Seuls les membres du greffe ont connu le pourvoi en révision et quand l'affaire P... est revenue hier devant un nouveau conseil de guerre, personne dans la salle d'audience, ni aux alentours, ne la connaissait.

Il n'y avait plus d'exemple à poursuivre.

Les juges l'ont compris, et, aussitôt après avoir sacrifié au précédent d'une première condamnation capitale, cédant ainsi à la force du passé, ils ont, à l'unanimité signé un recours en grâce à votre nom, Monsieur le Président.

C'est l'efficacité de cette demande de commutation de peine que j'ai l'honneur de plaider devant vous. Il y va du respect de la volonté des juges qui me paraît s'imposer au premier magistrat du pays. Cette mesure sollicitée répond au désir si légitime de concilier le besoin de la paix sociale et les nécessités de la discipline.

Je vous supplie, Monsieur le Président, de faire sortir à effet le recours que, sur les impressions d'audience, les magistrats qui ont jugé P... vous présentent eux-mêmes et que je me suis permis d'enrichir des développements qui précèdent.

Et vous ferez justice

Jérôme Mille

« Soissonnais 14-18 » organise une journée d'étude sur les fusillés de la Grande Guerre, le 3 novembre prochain au château de Vic-sur-Aisne. En conviant historiens, responsable politique, représentant des services de l'Etat, militant et juriste à s'exprimer, en multipliant approches et points de vue, l'association cherche à dresser un état de lieux de cette question entre mémoire, histoire et enjeux de société, sujet que le centenaire

de la Grande Guerre n'éclaire pas. En écho à cette journée, nous publions ci-contre (voir aussi en couverture) un document inédit transmis par le général André Bach qui montre qu'au fil de la guerre la justice militaire évolue dans ses pratiques - les droits de la défense sont renforcés à partir de 1916 - alors même que certains de ses principes, comme celui de l'exemplarité de la peine, restent intangibles.

PROGRAMME

- 9 h 30 accueil. **Jean-Luc Pamart**, président de Soissonnais 14-18

- 9 h 45 - 10 h 15. **Denis Rolland**, président de la Société Historique de Soissons : *introduction*

- 10 h 15 - 10 h 45. **Dominique Guirimand**, conseiller à la cour de Cassation : *amnistie, réhabilitation, grâce présidentielle et révision, ou le possible devenir des condamnations en matière pénale*

- 10 h 45 - 11 h 15. **G^{ral} André Bach**, historien : *Qui sont les fusillés de la Grande Guerre ?*

- 11 h 15 - 11 h 45. **Emmanuel Saint Fuscien**, historien EHESS : *Enoncer, menacer, montrer : la peine de mort dans les pratiques de commandement*

- 11 h 45 - 12 h 30. **Discussion**



- 14 h 30 - 15 h 00. **Nicolas Offenstadt**, historien, université de Paris 1 : *La mémoire des fusillés de la Grande Guerre. 1920 - 2012*

- 15 h 00 - 15 h 30. **Gilles Manceron**, historien, coresponsable du groupe de travail « Mémoire, histoire, archives » de la Ligue des droits de l'Homme : *L'action de la Ligue des Droits de l'homme depuis la Grande Guerre*

- 15 h 45 - 16 h 15. **Joseph Zimet**, directeur général de la Mission du centenaire : *Quelle place pour les fusillés dans la perspective du centenaire de la Première Guerre mondiale ?*

- 16 h 15 - 16 h 45. **Yves Daudigny**, sénateur de l'Aisne, président du Conseil général : *Quelle réintégration dans la mémoire collective ?*

- 16 h 45 - 17 h 00. **Nicolas Offenstadt** : *synthèse de la journée*

- 17h00 - 17h30. **Discussion**
- 17 h 45. verre de l'amitié

- 19 h 30 - Présentation du **documentaire** « Adieu la vie, adieu l'amour » (52 min.), de Michel Brunet et Dominique Hennequin. Coproduction Nomades TV - France Télévisions. Diffusion au mois de novembre 2012 sur France 3 .

Illustration originale réalisée pour l'affiche de la journée d'étude du 3 novembre 2012. Soissonnais 14-18.

BRÈVES NOUVELLES

Le Directeur de la DMPA au Chemin des Dames

Eric Lucas, contrôleur général des armées en charge de la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives (DMPA) au ministère de la Défense, a passé une journée sur le Chemin des Dames, le jeudi 28 juin. Le directeur de la DMPA, service du ministère de la Défense qui compte



parmi ses missions celle de définir et de mettre en œuvre la politique de mémoire au plan national, s'est rendu sur le terrain à l'invitation du président du Conseil général et sénateur de l'Aisne, Yves Daudigny. Les deux hommes s'étaient rencontrés quelques semaines plus tôt à Paris pour échanger sur le tourisme de mémoire au Chemin des Dames. L'Etat et le Département de l'Aisne pourraient dans un proche avenir signer un accord de partenariat sur ce sujet.

Moulin de Laffaux, le monument des Crapeaux restauré. Eric Lucas (7^e en partant de la droite) avec à sa droite, le sous-préfet de Soissons et le maire de Laffaux, Jean-Pierre Leguier.

Photo DB/CGOZ.

GÉOGRAPHIE d'une mutinerie

Extrait de procès-verbal d'audition d'un mutin du 75^e RI.
SHD 11J1080.

Question : Le soldat Chauveau Eugène Alexandre Paul du 75^e R.I. 2^e Co est-il coupable de refus d'obéissance étant commandé pour marcher contre l'ennemi pour avoir, sans la nuit du 7 au 8 juin 1917, à Pargnan (Aisne) refusé d'obéir à l'ordre qui lui était donné par ses supérieurs de s'équiper pour remonter aux tranchées de première ligne du Chemin des Dames ?

Les mutineries de 1917 n'ont pratiquement laissé aucune trace dans la géographie de la Grande Guerre. Les lieux ont pourtant participé de contextes particuliers, quand ils n'ont pas directement influencé le cours des événements. Dans le village de Pargnan, le 7 juin 1917, deux compagnies du 75^e RI refusent de sortir des creutes pour remonter aux tranchées : retour sur les lieux de l'une des mutineries les plus proches du Chemin des Dames.

Le 75^e RI dans la « crise du moral »

L'accumulation des douleurs physiques et morales¹ des combattants au printemps 1917 est telle que les actes d'indiscipline ou de désertions individuelles se multiplient dans de nombreux régiments français. Le 75^e RI n'a pas participé à l'offensive du 16 avril 1917. Jusqu'à la fin du mois d'avril, il tient toujours un secteur qu'il vient de disputer aux Allemands, les 22 et 23 mars, autour de Montescourt-Lizerolles, au sud de Saint-Quentin. C'est au début du mois de mai que le régiment est dirigé vers le Chemin des Dames. Il doit prendre position entre Vassogne et Hurtebise. Dès cet ordre communiqué à la troupe, plusieurs cas de désertions sont relevés. Au cantonnement de Barbonval, le 15 mai, les absences des soldats Gavand et Gauthier de la 10^e compagnie sont constatées (ils se présenteront à la gendarmerie trois jours après)². A Serval, le 16 mai, le soldat Legrand de la 3^e compagnie refuse de monter en ligne et disparaît pendant 17 jours avant d'être condamné pour désertion. Le même jour, le soldat Gaudet manque à l'appel. Dans son cas, le lieutenant-colonel Pierlot, commandant le régiment, va jusqu'à s'opposer

au premier motif d'accusation de « désertion à l'intérieur en territoire de guerre », qu'il fait re-qualifier en « abandon de poste en présence de l'ennemi ». Une infraction bien plus grave puisque, selon lui, ce soldat savait qu'il devait participer à la relève de la première ligne. Le lendemain, c'est au tour des soldats Marze et Plamart de la 2^e compagnie de s'octroyer eux-mêmes des permissions attendues depuis 6 mois (ils se présenteront au régiment après des absences de 15 et 12 jours). Ces cas de désertions sont autant de refus individuels qui attestent une crise profonde au sein de régiments épuisés³. Un phénomène qui va s'accroître après des combats particulièrement meurtriers les jours suivants⁴.

Hécatombe en « terrain truqué »

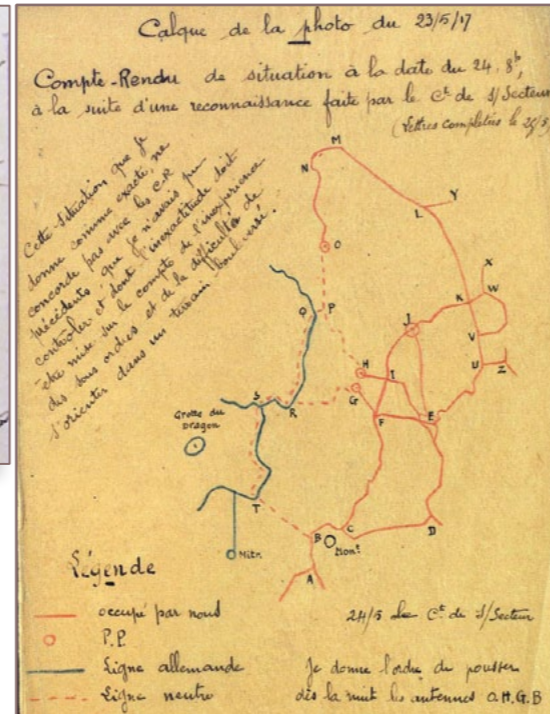
Le 75^e RI est déployé sur l'éperon situé autour du monument d'Hurtebise. Le 20 mai 1917, alors qu'il tient la tranchée Fichou, le régiment essuie une vigoureuse attaque allemande devant laquelle il recule. « Ordre du général de division de reprendre coûte que coûte le terrain perdu » : le journal de marche du 75^e RI note que pour cela le régiment doit désormais combattre en « terrain truqué »⁵. En effet, terrés dans les tranchées à l'aplomb de la Caverne du Dragon, les hommes sont attaqués de partout. Plusieurs entrées permettent aux Allemands de pénétrer et de sortir de la fameuse creute et de prendre à partie les Français dans leurs lignes. Le 20 mai, des trois sections qui défendent la tranchée Fichou, seuls 10 hommes reviennent après un « net-

³ Voir André Loez, 14-18. Les refus de guerre. Une histoire des mutins, p. 202-235.

⁴ Le contrôle postal de la 27^e DI relève cette baisse du moral des hommes et même certains actes de fraternisations, voir Denis Rolland, La grève des tranchées, p. 270-271.

⁵ JMO du 75^e RI, 26N661/8, p. 58.

Positions du 75^e RI, le 23 mai 1917, JMO du 75^e RI. SHD 26N661/8 p. 62.



Chemin des creutes à l'est de Pargnan, lieu de rassemblement du 75^e RI au soir du 7 juin 1917.
Franck Viltart/CG 02.



Albert Truton avec sa femme Lucienne et leur fille Suzanne.
Photo publiée dans Denis Rolland, La grève des tranchées, p. 269.

toyage allemand ». Ce même jour, à proximité de la ferme d'Hurtebise, Henri Reynet de la 5^e compagnie est accusé d'abandon de poste. Alors qu'il est de corvée d'eau, il est surpris par la violence du bombardement allemand. Il racontera plus tard avoir perdu la tête et marché jusque Fismes, puis avoir pris le train de permissionnaires pour rentrer chez lui à Vals-les-Bains, en Ardèche. Ce jour-là, l'attaque allemande fait 30 morts, 165 blessés et 36 disparus dans les rangs du 75^e RI. Le 23 mai, le second bataillon est à nouveau durement touché avec une centaine de pertes. En 10 jours, le régiment perd 20 % de son effectif, avec 310 morts, blessés et disparus dont 20 officiers, selon l'officier rapporteur du journal de marche, qui indique cependant que « la réalité doit dépasser ce chiffre ».

Agitation dans les creutes de Pargnan

Les rôles tactique et protecteur des cavités du Chemin des Dames ont largement contribué à donner à ces refuges une importance particulière dans ce secteur du front. Plusieurs creutes ont joué également un rôle significatif durant les refus collectifs qui ont suivi l'offensive du 16 avril 1917⁶. Lieux propices à l'isolement, elles permettent aux hommes de discuter et parfois de contester. Relevé du secteur d'Hurtebise par le 144^e RI le 31 mai 1917, le 75^e RI est mis à la disposition du commandant de la division pour des travaux d'aménagement en retrait du Chemin des Dames. Épuisé et touché par de très lourdes pertes après les combats de la fin mai, le régiment trouve un repos précaire à seulement quelques kilomètres du front : le 1^{er} bataillon loge à Pargnan, un bataillon aux creutes de l'Yser, un autre aux creutes

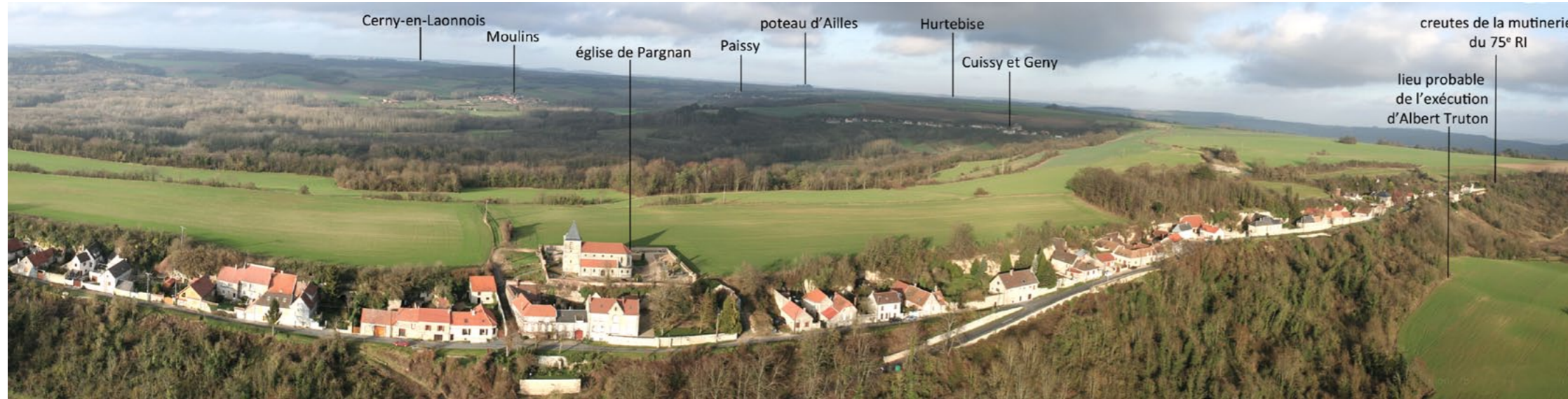
de Champagne, le PC à la ferme de Bellevue. Le 1^{er} juin, le mouvement de relève est achevé. Le 5 juin, des territoriaux du 24^e RIT viennent combler les pertes du 75^e et plusieurs officiers font également leur arrivée. Le lieutenant-colonel Pierlot, qui a perçu la baisse du moral des hommes, tente de rendre plus agréable ce repos en organisant une petite fête avec les musiciens du 8^e RIT. Le 7 juin, le concert tourne très vite à la contestation et les musiciens sont chahutés et traités « d'embusqués ». Vers 16 heures, l'ordre est donné de se préparer pour remonter aux tranchées à 22 heures. Pour le bataillon cantonné dans trois creutes contigües à l'est de Pargnan, le point de ralliement est fixé sur la route de Cuissy-et-Geny qui se trouve à droite en sortant des abris souterrains. Vers 21 heures, plusieurs discussions prennent une tournure revendicative : les hommes veulent un repos prolongé et le droit de partir en permission. Des discussions qui n'avaient rien d'exceptionnel comme le rappellera le soldat Gouilloux : « je n'ai pas prêté plus d'attention, parce que c'était une chose qui se produisait quelque fois, de rouspéter et de marcher ensuite ». Mais le bruit court que le second bataillon ne va pas remonter aux tranchées. Dans la creute du milieu, qui communique avec les deux autres, l'agitation se fait de plus en plus vive entre les hommes de la 2^e compagnie et une section de la 3^e compagnie. S'ensuit un enchaînement de faits qui amènera les fantassins à manifester clairement leur refus de participer à la relève. Plusieurs hommes refusent de rassembler leurs affaires et de se diriger vers le point de ralliement. Des soldats empêchent leurs camarades d'épauler leur sac. Plusieurs se postent à l'entrée des abris, certains munis de pistolets automatiques, afin d'empêcher toute sortie. Les quelques hommes qui ont réussi à sortir se massent le long du talus qui borde le chemin d'accès aux creutes. A l'intérieur, les bougies sont soufflées et l'on attend la venue des officiers. ■ ■ ■

¹ Sur le moral des combattants, lire André Loez, « Pour en finir avec le moral des combattants », février 2011, www.crid1418.org

² Les faits et les noms évoqués dans cet article proviennent des dossiers d'instruction du conseil de guerre de la 27^e DI, SHD 11J1080.

⁶ Le 152^e RI à Hurtebise en juin, le 121^e BCP aux creutes de la ferme d'Hameret en juin, le 359^e RI aux creutes près de la Royère en juin, les 114^e BCP et 74^e RI aux creutes de l'Yser en août.

Vue panoramique de Pargnan. Frédéric Canon, Ballotide photo. © CG 02.



Le caporal Fontès s'emploie à raisonner les hommes : « nous sommes entrés et nous avons crié : la 3^e Cie, en tenue, à ce moment les lumières se sont éteintes et le vacarme a commencé, je n'ai pu distinguer personne ». Dans son rapport, le sergent-fourrier Glaizes, qui parle dès le lendemain d'« esprit de mutinerie », invoque l'obscurité, facteur qui, selon lui, aurait empêché le retour à l'ordre. « Cette mutinerie a été favorisée par le cantonnement très vaste ou 2 compagnies y étaient cantonnées et par le manque d'éclairage, les bougies étant éteintes chaque fois que l'on essayé de faire l'appel », note le rapport de l'adjudant-chef Duffoz, commandant la 3^e section de la 2^e compagnie du 75^e RI, en date du 8 juin 1917 (orthographe originale).

La peur de la propagation

Afin d'étouffer la contestation, les tentatives de médiation ont été nombreuses. Tout d'abord entre soldats, comme le soldat Villemagne, qui essaie de raisonner ses camarades mais qui est frappé au visage ; il sera retrouvé ensanglanté par son lieutenant. Certains sous-officiers vont jusqu'à supplier leurs hommes avant que le lieutenant-colonel Pierlot ne pénètre lui-même dans la creute muni de sa lampe de poche, vers 23 heures. Les exhortations de l'officier supérieur sont sans effets. Tandis que des mesures sont prises pour confiner les mutins dans les creutes, une première onde de choc atteint la périphérie de Pargnan. Le commandement de la division, au fait de la multiplication des actes d'indiscipline depuis le mois de mai, craint une propagation de la contestation. Plusieurs incidents ont été relevés récemment au sein de la division et l'état moral dans lequel se trouve les hommes accentue cette préoccupation⁷. Des barrages sont immédiatement dressés sur les routes menant à Pargnan, la gare de Fismes est mise en alerte. Il n'échappe pas au commandement, que le 140^e RI, autre régiment de la division, a déjà été à l'origine d'une mutinerie en mai 1916 à Verdun⁸. Cependant, les hommes du 75^e RI, dont bon nombre se rallient de gré ou de force à la mutinerie, ne semblent pas vouloir rejoindre d'autres cantonnements et les principaux cris entendus sont pour exiger du repos et des permissions. Le lieutenant-colonel Pierlot prend alors la décision

d'ordonner à chaque chef de section de désigner 4 hommes « les plus mauvais soldats, afin de pouvoir constater des refus d'obéissance séparés et bien caractérisés ». Vers 2 heures du matin, le calme revient dans les creutes et les hommes prennent finalement le chemin de la relève.

Une répression sévère

Aussitôt après le rassemblement, neuf soldats sont arrêtés, une vingtaine d'autres le seront le lendemain, ramenés des tranchées et conduits à la prison du quartier général de la division à Oeuilly, 12 passent en conseil de guerre dès le 10 juin : les caporaux Albert Truton, Joseph Mathais, François Boyer, les soldats Fernand Leblanc, Edouard Blanc, Lucien Villain, et Maurice Pommey de la 2^e compagnie, le caporal Robert Martin, les soldats Sylvain Bœuf, Clément Duchêne, Gabriel Dedieu et Elie Saurel, de la 3^e compagnie. L'enquête s'attache en priorité à identifier les meneurs qui se sont portés à la tête de la contestation et qui devront être « impitoyablement frappés » selon le colonel Husband, commandant l'infanterie divisionnaire. La géographie de la mutinerie va alors très vite guider les interrogatoires : les principaux responsables seront ceux qui ont maintenu les hommes dans les creutes en gardant les entrées. Pour se défendre, les accusés mentionnent leurs positions dans les creutes ou encore l'endroit où se trouvait leur équipement. Quand on leur demande s'ils ont reconnu des agitateurs, ils hésitent, l'un rapporte que le soldat gardant l'entrée « avait une jugulaire tressée à son képi », une pratique de la 2^e compagnie. Ils mettent également en avant l'obscurité qui empêche de distinguer des visages. Plusieurs témoins désignent le caporal Albert Truton comme l'un des meneurs figurant parmi les gardiens de l'entrée de la grande creute. A la différence des autres accusés qui s'accordent pour minimiser les faits qui leur sont reprochés en faisant valoir un phénomène d'entraînement mutuel, Truton nie toute participation à l'agitation. Il déclare avoir dormi au moment des faits et affirme qu'il n'est là que par « la colère de ses camarades ».

Né à Nocé dans l'Orne, Albert Truton, est incorporé au 103^e RI en 1914, il passe au 75^e RI en juin 1915. Blessé par un éclat d'obus le 6 août 1916 dans le secteur de Verdun, il est cité à l'ordre du régiment comme « bon gradé courageux ». Il est

marié et père d'un enfant, cependant, ni sa situation de famille ni ses états de service ne suffisent à infléchir le jugement du conseil de guerre qui le condamne à la peine capitale « pour refus d'obéissance étant commandé pour marcher contre l'ennemi ». Cinq des accusés sont condamnés à 20 ans de travaux forcés, les autres à des peines de prison. Le 15 juin, le conseil de révision réuni à Belleu près de Soissons rejette le recours formé par Albert Truton, après n'avoir constaté aucun vice dans la procédure qui a conduit à sa condamnation. Alors que le général Maistre demande l'exécution, Poincaré sollicite un complément d'information avant de rejeter la grâce le 16 juin. Une seconde séance du conseil de guerre, le 5 juillet, condamne d'autres mutins à des peines de prison, dont le soldat Chauveau, cité par Truton dans une dernière lettre à sa femme (écrite le 8 juin, saisie par la censure et jointe au dossier d'instruction). Certains bénéficient d'un non-lieu « au bénéfice du doute ». Fait troublant, Albert Truton parle dans sa lettre de fautifs qui ne sont pas inquiétés.

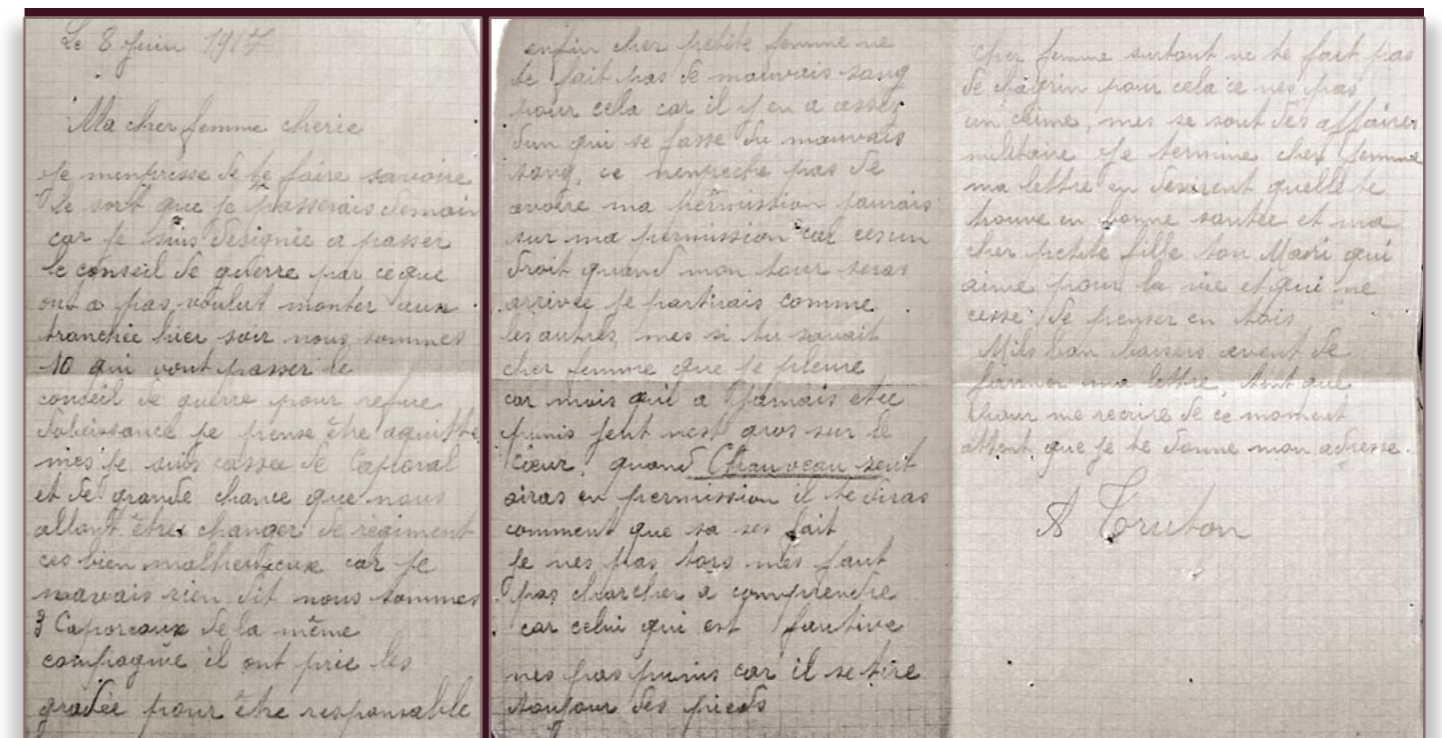
L'exécution d'Albert Truton

Les mutineries de 1917, qui ont concerné entre 30 000 et 40 000 hommes⁹, ont été suivies de 26 exécutions pour des « faits collectifs » et de 31 exécutions pour des « faits individuels » auxquelles s'ajoutent plusieurs dizaines de condamnations à des peines de prison et de travaux forcés. Les acteurs de la mutinerie de Pargnan n'imaginaient pas se retrouver devant un peloton d'exécution, à en croire Albert Truton : « Je pense être aquitté mais je suis cassée de caporal et de grande chance que nous allons être changé de régiment [...] Enfin cher petite femme ne te fait pas de mauvais sang, ce n'empêche pas de avoir ma permission car ces un droit quand mon tour sera arrivé je partirai comme les autres, mes si tu savais cher femme que je pleure car mois qui a jamais été punis jent ai gros sur le cœur ». (orthographe originale conservée). Pour « réparation du crime commis », l'exécution d'Albert Truton a lieu à Pargnan, là-même où s'est déroulée la mutinerie. L'exécution d'un condamné à mort après sa traduction devant un conseil de guerre donne lieu à un rituel codifié par la justice militaire. La configuration de Pargnan, village situé sur une bande de terre étroite en bordure de plateau, est, si l'on peut dire, peu propice à une exécution. Son choix n'en est que plus symbolique. Comme en d'autres lieux, le passage par les armes se déroule dans un large champ. Accessible par un chemin, cet espace abrité, en contre-bas du village, permet aux compagnies désignées pour assister à la fusillade d'être rassemblées sur trois côtés face au condamné. Celui-ci est attaché à un poteau, installation également hautement symbolique. Deux compagnies sont désignées pour être témoins de la scène, on forme en leur sein un peloton d'exécution composé d'hommes du 75^e RI et du 1^{er} bataillon du 140^e RI¹⁰. Selon l'usage, lecture est faite au condamné du jugement par le greffier du conseil de guerre, ici, le caporal Chatelet. Le décès du caporal

⁹ André Loez, 14-18. Les refus de guerre. Une histoire des mutins, p. 513.

¹⁰ JMO du 140^e RI, 26N691/6, p. 12.

Lettre de Truton à sa femme, le 8 juin 1917. SHD 11J1080.



⁷ Des incidents impliquant les hommes de la 27^e DI et le régiment d'infanterie coloniale du Maroc sont relatés dans Denis Rolland, La grève des tranchées. Les mutineries de 1917, p. 270-271.

⁸ Le 140^e RI, à Verdun, en mai 1916, refuse de remonter aux tranchées.

Truton est constaté peu après 4 heures du matin par l'aide-major Dupain du 52^e RI, confirmé par le sergent-major Sauvy de la 9^e compagnie du 52^e RI et le soldat Dutaud de la 6^e compagnie du 140^e RI. Le récit de l'exécution par le sergent Guillaume du 52^e RI corrobore l'observation des lieux : « *Le 18, je suis désigné pour une autre mission encore plus pénible : il s'agit de faire partie de la compagnie devant assister à l'exécution d'un caporal du 75^e, accusé d'indiscipline et rébellion et pour ces faits condamné à mort. La compagnie d'honneur, si on peut l'appeler ainsi, arrive à 3 heures sur le lieu d'exécution. Il y a une compagnie du 75^e, régiment du condamné, une autre du 140^e. Nous formons face sur trois côtés, le poteau est au pied de la côte. Un petit moment après, arrive une voiture cellulaire encadrée de cavaliers. Le moment est des plus graves quand sort de celle-ci le condamné ; l'aumônier se tient près de lui. Le jour pointe ; blême, ce caporal écoute l'acte d'accusation et la sentence du conseil de guerre. Il se dirige vers le poteau, se retourne vers l'ensemble du carré et d'une voix pleine de sanglots, s'écrie : Je demande pardon au Bon Dieu, à la France, aux copains, de la faute que j'ai commise. Deux secondes après, un « au revoir » qui nous glace d'effroi, il meurt courageusement sous la fusillade du peloton d'exécution. Il tombe à genoux et ensuite sur le côté, tout près de sa fosse qu'il n'aura sans doute pas dû apercevoir. Nos trois compagnies défilent devant le corps et nous rentrons à Oeuilly tout attristés de ce spectacle des plus douloureux »¹¹.*



Tombe d'Albert Truton à Cerny-en-Laonnois. FVCG 02.

un peu à l'écart, pouvant servir à rappeler le caractère exemplaire du sort réservé au condamné. La description du soldat Guillaume, qui a assisté à la fusillade, ne permet pas de déterminer avec exactitude le lieu d'exécution du caporal Truton, mais il précise cependant qu'une fosse a été creusée non loin du poteau d'exécution. Une tombe a donc pu être aménagée dans le champ laissant reposer le fusillé à l'écart du village un certain temps. Rien n'indique si un culte a été rendu par la suite¹². Un plan du cimetière communal de Pargnan, daté du 16 juin 1917, soit deux jours avant l'exécution, ne permet pas davantage d'affirmer que le caporal Truton a été enterré à proximité des tombes provisoires françaises, le long du cimetière communal près de l'église du village. Parmi les soldats fusillés pour avoir participé aux mutineries qui se sont déroulées aux abords ou en retrait du Chemin des Dames en 1917, Truton est le seul qui repose encore au Chemin des Dames. Sa dépouille se trouve dans la nécropole française de Cerny-en-Laonnois. La croix d'Albert Truton porte la mention « mort pour la France ».

Si la morphologie de la mutinerie de Pargnan recouvre certaines des caractéristiques communes aux différents cas connus de mutineries pour le printemps 1917 (urgence de la contestation lors de la relève, caractère particulièrement improvisé, espace restreint), elle ne permet pas en revanche de lier avec évidence tous ces événements entre eux. Les mutineries de 1917 sont un phénomène aux causes, aux formes multiples et aux conséquences variées. Ici, l'affaire connaît l'issue la plus grave qui soit : l'exécution d'un homme.

Franck VILTART

¹¹ Extrait d'un récit publié dans *La Fusée*, bulletin de l'amicale des anciens des 52^e et 252^e RI, voir Denis Rolland, *La grève des tranchées*, p. 268.

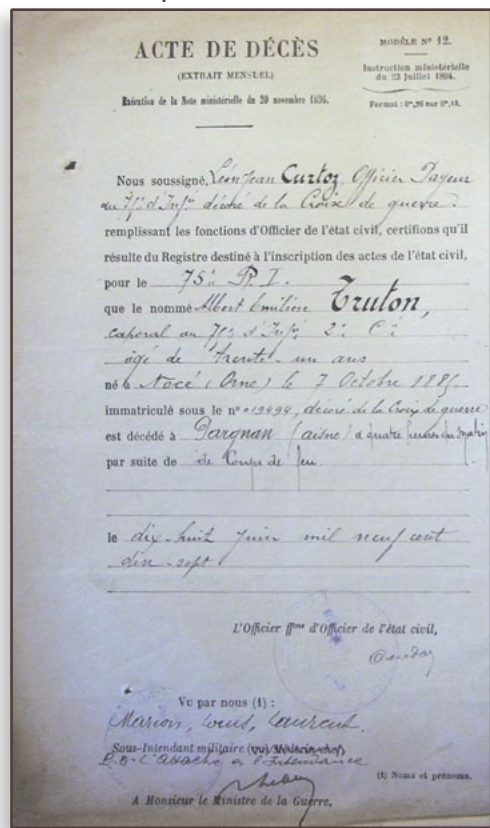
¹² Voir à ce sujet, Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective*, p. 69-71.

Remerciements : Service historique de la Défense, général André Bach, Denis Rolland.

Une tombe pas comme les autres

Le lieu d'exécution n'a pas seulement vocation à figer l'espace, il doit également fixer dans la durée le souvenir de l'exécution, la tombe du fusillé, située

Avis de décès du caporal Truton. SHD 1111080.



L'église de Pargnan en 2012. FVCG 02.

1927. Le sous-lieutenant Herbert Hübner séjourne à Laon, puis gagne l'ouest du Chemin des Dames par le train. A Vauxaillon, il grimpe sur le plateau à la recherche des lieux où il a combattu dix ans plus tôt avec le régiment d'infanterie de réserve (R.I.R.) 258. Dans ce paysage où les boursouflures de la guerre affleurent sous une végétation sauvage, l'ancien officier, acteur au Talia Theater de Hambourg, rencontre fortuitement deux de ses compatriotes et un Polonais qui gagnent leur vie en revendant les métaux récupérés sur les obus dont le sol demeure criblé.

Vauxaillon, paysage d'après front

Cliché du Betonhaus à Vauxaillon réalisé en 1927 par Herbert Hübner.

Photo d'après le bulletin de l'Amicale de la 78^e D.R. Coll. H. Plote.



plus en plus nombreux, doublés des nouvelles impressions toutes fraîches. Voici l'hôtel de ville, couvert de drapeaux tricolores, et là-bas, le chemin de fer à crémaillère ! Les rues avec leurs magasins accueillants, portent des noms qui rappellent des événements marquants de la guerre. Je suis tellement bouleversé par toutes ces impressions qu'il me faut retrouver le calme. Je reste encore un long moment assis sur le banc et je contemple le lointain Chemin des Dames qui disparaît dans la nuit.

Le lendemain, (...) je me rends à Vauxaillon par le train, pour 25 Pfennig tout juste : Clacy-Mons, puis Chaillet-Urcel. On n'y voit plus de destructions. Et quelle nature ravissante – c'est la Thuringe française ! Bientôt je vois émerger (...) de la végétation basse ces « arbres-allumettes » d'autrefois : ces troncs dénudés très hauts qui surplombent tout le reste. A Anizy-Pinon je découvre une gare toute nouvelle (...). Et Vauxaillon : je reste sans voix ! Je me trouve là, debout au milieu d'un petit village flambant neuf, construit à la manière d'un jouet – c'est franchement ravissant ! (...) j'emprunte un sentier pour gagner la colline. Bientôt celui-ci se perd dans l'herbe et je finis par grimper par-dessus d'anciens abris, des enton-



J'ai débarqué dans cette ville sous un coucher de soleil très beau. La gare locale, très spacieuse, était (...) en bon état et avait subi des modernisations remarquables. Face à la sortie il y avait un grand hôtel de voyageurs tout neuf.

Et l'on sait y accueillir les clients car cela grouillait de flâneurs des champs de bataille étrangers, essentiellement anglais et américains. J'ai préféré me mettre à la recherche d'un gîte plus modeste et j'ai trouvé très vite une chambre agréable pourvue d'eau chaude, dans un petit hôtel à vil prix : 12 francs soit 2 Reichsmark pour le dîner composé d'un potage, d'artichauts, d'une roulade avec ses légumes, du fromage, des raisins – et une demi-bouteille de vin rouge, le tout pour 9 francs, soit 1,50 mark.

(...) La cathédrale est restée intacte, plus guère de traces encore perceptibles de la guerre autour d'elle, excepté sur une demi-douzaine de maisons d'habitation. [...] Je suis les rues silencieuses à la recherche de nos anciens quartiers. Voilà le logement de l'état-major de notre 78^e brigade où je fus affecté un certain temps. Devant la maison quelques femmes âgées bavardent entre elles. Et voilà les Trierer Weinstuben³ qui ont retrouvé leur destination initiale : la Banque Générale du Nord s'y est réinstallée. A côté d'elle voici le logement de notre général Von Stoltzmann⁴. Puis le casino des médecins, suivi de l'hôpital de campagne ! Maintenant tout y est redevenu calme : c'est la paix de nouveau ! Plus aucun bruit de canon lointain, ni fracas de voitures hippomobiles du train passant avec leur bruit de ferraille, ni ces ballons captifs silencieusement « accrochés » à l'horizon ! (...) Les souvenirs me reviennent, de

noirs d'obus, du fil de fer et une foule de plantes grimpantes. C'est le maquis complet par ici : tout est entièrement couvert, envahi par cette végétation (...) A en juger d'après leur orientation, je dois être ici en présence d'abris français. Je m'arrête et je sors ma carte que j'avais « empruntée » lorsque j'étais affecté à l'état-major de notre brigade : rien qu'un petit vol de bien fiscal. (...) je me trouve face à l'abri où notre Feldwebelleutnant Reiter a sorti le commandant du bataillon français d'en face. (...) Je le vois encore – au terme de cette opération où l'on l'avait déjà cru disparu à jamais – entrer dans Bourguignon sur son cheval russe, sans selle ni étrier, l'uniforme déchiré, le visage et les mains abîmés, le casque repoussé dans la nuque : Don Quichotte en chair et en os⁵ !

Je repars. Des restes de masques à gaz, des baïonnettes, des obus non éclatés : davantage de ferraille que de pierres ! Un maquis de plus en plus haut, avec beaucoup de ronces et de framboisiers. Finalement j'atteins le sommet. Tout ce vaste plateau m'apparaît comme un tapis de sang. En ■■■

³ Cellier de Trèves.

⁴ Le général Paulus von Stoltzmann commande la 78^e division de réserve de juillet 1916 à début août 1918, époque de sa dissolution. Après l'armistice, il poursuit sa carrière militaire jusqu'en 1921. Il meurt en août 1930 à l'âge de 68 ans.

⁵ Le 20 juin 1917, pour dégager le Betonhaus des lignes françaises trop proches, un assaut est mené par des compagnies des R.I.R. 258 et 259, renforcées par un détachement du 7^e Sturmabteilung (bataillon d'assaut). Le Feldwebelleutnant Hermann Reiter, adjudant-chef faisant fonction de sous-lieutenant, commande une compagnie du 258^e lors de l'opération. 127 Français dont une demi-douzaine d'officiers sont capturés. Reiter trouve la mort devant Vauxaillon quelques semaines plus tard, le 16 juillet 1917, atteint par un éclat d'obus.

(Noir et blanc) : le Betonhaus après l'explosion d'un obus français de très gros calibre ayant dévasté la tranchée attenante ; tête de sape devant Vauxaillon évoquée par Herbert Hübner dans son récit. (Couleurs) : herbes folles et chardons à l'emplacement du Betonhaus aujourd'hui arasé. Photos : historique du R.I.R. 258, coll. H. Plote ; D.B./CG.02.

Le front entre Vauxaillon et Pinon et devant Laffaux, entre fin mai et début août 1917. Tout près des lignes françaises au nord de la ferme de Moisy, toujours occupé par les Allemands, le Betonhaus est l'enjeu de très violents combats. Croquis historique du R.I.R. 259, coll. H. Plote.



■ ■ ■ fait, c'est un champ de coquelicots rouge vif qui couvre toute la surface plane. Sa vue me fait frémir ! Mais l'envie de poursuivre mes investigations remet mes jambes en mouvement. Encore quelques pas – un coup d'œil vers la gauche – et j'ai failli pousser un cri : Notre vieux Betonhaus⁶ est toujours debout ! (...)

C'est un monument anonyme en l'honneur des braves de mon 258^e de réserve ! Ici les français ont été, pendant des mois entiers, à seulement 15 mètres en face de nous, mais ils ne sont pas parvenus à mettre un pied dans l'ouvrage. Mes pensées vont vers notre brave Oberleutnant (lieutenant) Mey. C'est avec lui que j'étais venu ici une dernière fois et nous avons ri de façon si décontractée lorsque, sur le chemin du retour, nous avons été pourchassés comme des lapins par les obus, entre la colline de Pinon et la position, jusqu'à ce qu'il tombe dans un entonnoir rempli d'eau qui lui est montée jusqu'au cou. A lui aussi qui fut l'un de nos meilleurs, un triste sort a été réservé⁷.

Je prends une photo du Betonhaus, puis je reprends mon chemin. A ma gauche dans la vallée, il y avait la « gare Grunewald »⁸, le terminus de notre chemin de fer à voie étroite. Puis je passe du côté français. Je retrouve la tête de sape que notre Major (commandant) Von Aulock avait considérée comme apte à servir de point d'observation pour généraux de division. Cela lui a valu bien des blagues sarcastiques. A l'endroit d'un marquage trigonométrique⁹, j'atteins le point le plus élevé du terrain et j'aperçois alors, non loin de moi, un homme travaillant avec une pioche.

Je lui adresse alors la parole pour m'apercevoir qu'il me répond dans un français aussi mauvais que le mien. Au terme de deux phrases il change de tactique et me demande, dans un patois typique de la Haute Silésie : Dites-moi donc : parlez-vous un peu l'allemand ? Alors je pouffe de rire et je passe immédiatement au même patois régional car je suis silésien moi-même : Mais, mon bonhomme, d'où venez-vous donc et que faites-vous par ici ? C'est alors qu'il raconte : depuis deux ans déjà il creuse à la recherche de détonateurs d'obus. On en détache le fer et on vend le métal précieux. Ils seraient au total huit dans la région, tous issus de Posen (Poznan) et de la Haute-Silésie. Tous auraient fait de bonnes affaires par ici, en particulier pendant la période d'inflation de la monnaie nationale : Vous vous imaginez ? Souvent j'ai gagné 500 francs par jour !

Alors je lui avoue que je suis et que j'ai été longtemps en position par ici pendant la guerre. Il éclate alors en jubilations et appelle ses deux « collègues » : Adam, Frantzek, venez vite : Vous vous imaginez qui est venu ? Un officier allemand ! On se serre la main et j'offre à chacun d'eux un cigare, puis nous prenons place quelque part tout près. Ils ont avec eux du vin et moi, j'ai apporté du pain, du rôti et des fruits. Alors ils retrouvent leur esprit et l'un me lance : Je suis du 155^e RI allemand d'Ostrowo ! Et l'autre : Et moi du 13^e d'infanterie de Münster. Alors je pointe mon index sur le troisième : Et celui-là ? Jusque-là le gars était resté silencieux. Alors le premier m'explique : C'est un pauvre bougre. Il vient de la vraie Pologne. Il ne parle aucun mot d'allemand !

A ma question pourquoi ils sont venus ici, le second, un géant au visage malin, me répond ceci : J'avais rendu visite à mes parents à Berlin et lorsque je suis rentré chez nous à Posen, ils ont voulu m'enrôler de force dans l'armée polonaise. Mais j'avais déjà joué au soldat pendant deux ans en temps de paix, puis encore quatre ans pendant la guerre. Tout cela pour devenir maintenant soldat polonais ? Alors j'en ai eu marre et je voulais repasser la frontière. Mais ils n'ont pas voulu me laisser partir. Alors j'ai arraché le fusil à la sentinelle et je lui ai administré un coup de crosse au visage. Il s'est évanoui et je suis passé. Si les Polonais me reprennent, j'aurai droit à la réclusion. Et c'est bien mieux par ici. On gagne bien sa vie et les Français sont plutôt de braves gens. Seulement lorsque nous causons en allemand ils se fâchent.

C'est alors qu'ils se précipitent sur mon plan pour savoir dans quel secteur le combat a été le plus acharné et – surtout – quel coin a été visé le plus souvent par l'artillerie française car les détonateurs français sont composés de métaux bien plus précieux que leurs équivalents allemands. (...) Il y aurait encore, dans la nature, assez d'obus et de mines dans les anciens dépôts de munitions. En travaillant dans cette forêt presque impénétrable, ils auraient trouvé aussi assez souvent des morts. Sous peine de trois mois d'emprisonnement, ils seraient tenus d'annoncer leurs découvertes à l'administration. Au terme d'une heure et demi de bavardage, j'ai pris encore une photo de nous tous, avant de me séparer d'eux, tout en leur présentant mes meilleurs souhaits. Cette rencontre fut pour moi l'une des meilleures intermezzis de tout mon voyage, pourtant déjà bien riche en aventures.

Je reprends donc ma balade. Bientôt il sera midi et je veux retourner à pied à Chailvet. Pour cela je tente de franchir le Streichholzwald jadis occupé par notre R.I.R. 259. C'est tout à fait impossible : le maquis y atteint plusieurs mètres de haut (ou de bas) et presque à chaque deuxième pas on risque une chute. (...) Il ne me reste finalement qu'à revenir sur mes pas jusqu'à la colline. Puis je rejoins, tout en piétinant dans une boue épaisse, la route de Pinon.

Ici, en bordure du chemin, je visite le cimetière civil, totalement démolí. Face à lui, sur la colline de Pinon, se trouve le Streichholzwald. Bon nombre de ces vieux arbres, abîmés en hauteur où ils furent la proie des flammes, recommencent à verdoyer par le bas¹⁰. Le magnifique château de Pinon, où est-il ? Le voilà : un tas de pierres. Ce ne sont pas les nôtres qu'on pourra désigner responsables de sa destruction. Le village attenante a été rebâti : c'est Anizy ! Je ne finis plus de m'étonner car j'ai toujours cru qu'on ne parviendrait pas à le remettre sur pied. Une église toute neuve, portant encore sa corniche, se trouve à l'emplacement de l'ancienne. Le pont de guerre posé par les nôtres est toujours en usage. Puis je me rends auprès du château de Lizy, entièrement rebâti et habité. C'est pareil pour celui de Chailveois. Royaucourt a peu souffert. Le petit château si mignon de Chailvet est tout neuf, mais manque de goût dans sa nouvelle conception. De là je traverse la forêt en direction de mon ancien quartier à Bourguignon. Le ciel s'est couvert de nuages et on entend le tonnerre de loin. Cela ne fait qu'amplifier encore l'illusion de mes souvenirs. Et voilà Bourguignon : indemne lorsque nous y étions, le village donne l'impression d'avoir beaucoup souffert par la suite. Le quartier jadis occupé par notre état-

Le frère d'Herbert Hübner, Konstantin, officier dans l'artillerie, tué le 15 juillet 1916 près d'Ablaincourt (Somme). En 1927, après un séjour de vacances en Espagne, Herbert Hübner se rend en France pour rechercher la sépulture de Konstantin avant de visiter le front de l'Aisne où il a combattu. Photo d'après historique du F.A.R. 42, le régiment de K. Hübner.



major de brigade est là comme autrefois et il a repris une ancienne fonction de pension pour hôtes d'été. Mais l'hôpital à côté est totalement en ruines.

Puis Montbavin me salue encore de sa position surélevée. Je suis là, plongé dans mes souvenirs, tout en adressant en pensées quelques signes de gratitude à notre « père » Winneker¹¹. Bientôt le train me ramène de Chailvet à Laon. Là je me retrouve sur le même banc de la promenade, avec à ma gauche la cathédrale. Je regarde en direction du Chemin des Dames et je commence à secouer ma tête – et je ne finis plus de la secouer. . .

Traduit par HERMANN PLOTE

Extraits du témoignage de Herbert Hübner paru dans *Das Regiment*, bulletin de liaison de la 78^e division de réserve, n°20, octobre 1927.

⁶ A l'origine, le Betonhaus fait partie intégrante de la Ligne Siegfried. Bâti au sommet de la côte 157 d'où l'on dispose d'une vue remarquable, il sert à la fois de poste de commandement et d'observation. Cet ouvrage bétonné très solide tombe entre les mains des Français pendant l'occupation du secteur par la 211^e D.I. allemande, unité relevée le 21 avril 1917 par la 33^e D.R. Quelques jours seulement après cette relève, 16 hommes du R.I.R. 130 enlèvent le Betonhaus qui, par la suite, reste allemand malgré plusieurs tentatives françaises de le reprendre.

⁷ Au début de la guerre, le Lieutenant (sous-lieutenant) Mey est affecté au L.R. 28 (16^e D.I.) Blessé, il est muté après sa guérison au R.I.R. 258 nouveau où il est adjoint du commandant, le Major Zunehmer. Plus tard, officier des transmissions et promu au rang d'Oberleutnant (lieutenant), Mey rejoint « son » L.R. 28 en août 1918. Il est tué, le 2 septembre, à Cagnicourt (Somme). D'abord porté disparu, il est déclaré mort ultérieurement d'où le propos de Hübner rappelant le « triste sort » de Mey.

⁸ Nommé ainsi d'après une forêt à la périphérie de Berlin et qui servait de lieu de détention aux Berlinois.

⁹ Matérialisant la côte 157.

¹⁰ D'où le nom « bois des allumettes ».

¹¹ Né en 1859, entré très jeune au corps des cadets, Paul Winneker est nommé en octobre 1913 à la tête du L.R. 137 alsacien. A Noël 1914, il est choisi pour commander la 78^e brigade de réserve nouvellement formée au sein de la 78^e D.R. Promu enfin au rang de général de brigade en novembre 1916, il prend la tête de la 18^e D.R. un an plus tard dans les Flandres. Après l'armistice Winneker reste six mois en fonction, avant de prendre sa retraite. Retiré à Weisbade, ville occupée par les alliés, il y apprend que son nom figure sur la liste des criminels de guerre à extraire, suite à des exactions commises en août 1914 en Lorraine. Il déménage précipitamment pour Cassel en zone non occupée où il meurt en décembre 1924.

Herbert Hübner, promu au grade de Leutnant (sous-lieutenant) après un volontariat d'un an au sein des forces armées, combat en Prusse orientale et sur le front russe au début de la guerre au sein du 258^e R.I.R., régiment de la 78^e division d'infanterie de réserve allemande. A la tête d'une compagnie de ce régiment dont l'effectif est majoritairement issu de Rhénanie, il rejoint le front ouest en avril 1917. Après quinze jours en Haute Alsace, la 78^e D.R. est chargée, à partir de mai 1917, de défendre le saillant de Laffaux. Le R.I.R. 258 est sur le plateau à l'est de Vauxaillon où il demeure jusqu'en août 1917 avant que la division ne parte pour Verdun. Dans l'intervalle, Hübner est affecté à l'état-major de la 78^e à Laon, d'où la connaissance qu'il a de la ville préfecture et de ses environs.

Le masque à gaz, nouveau visage de la guerre

Interdits par la convention de la Haye en 1899, les gaz de combat sont pourtant utilisés massivement par l'armée allemande à Ypres le 22 avril 1915. Des soldats canadiens improvisent une protection avec des chiffons imbibés d'urine. La guerre prend alors un nouveau visage : celui du masque à gaz. Par son évolution permanente, cet objet de protection va devenir l'un des symboles de la guerre industrielle et totale que se livrent les belligérants. Ce masque est aussi la marque de la terreur que l'arme chimique va imprimer dans les esprits pendant tout le conflit et même au-delà.

Une protection de plus en plus efficace

La photo cotée 54 Fi 13 présentée ici montre trois soldats français sur le front de l'Aisne pendant l'été 1917. Ils sont équipés de masques à gaz M2. Cette protection est produite à près de trente millions d'exemplaires entre début 1916 et 1918. Le M2 est le fruit des recherches des établissements Graveriaux qui proposent un prototype dès l'automne 1915. Cependant, l'état-major n'a pas confiance en l'étanchéité d'un masque intégral.

Ce masque M2, qui subit plusieurs adaptations au cours de sa carrière, succède à une série de bâillons et de lunettes protégeant séparément les voies respiratoires et les yeux. Les premiers modèles, humidifiés au thiosulfate de soude, protègent du chlore. Les suivants, plus couvrants, sont chargés au ricin-ricinate pour parer les gaz à base de brome. Le génie meurtrier de l'industrie chimique allemande multipliant les agents létaux, le commandement français adopte les compresses polyvalentes (P) au début de l'automne 1915. Elles sont remplacées par le tampon Tambuté (T) plus étanche, puis le tampon TN équipé d'une compresse au ricin-ricinate, contre le bromure de benzyle, et une compresse à la néociane. Ce neutralisant annihile la plupart des gaz allemands, notamment le phosgène

Soldats
français
sur le front
de l'Aisne,
1917.

Archives départementales
de l'Aisne, 54 Fi 13.

et l'acide cyanhydrique. Le M2, mis en service ensuite, constitue l'évolution ultime du système des compresses. La généralisation du visage glabre chez les poilus et des sangles élastiques qui lui sont adaptées en feront une excellente protection.

Ces compresses s'oxydant au contact des émanations de gaz ne sont pas les seules méthodes explorées. L'armée française teste aussi les appareils Tissot, en service dans les mines. Lebeau améliore les Tissot avec un filtre à sciure imbibé de composés neutralisants. Ces masques imposants restent en général cantonnés dans les compagnies Z, spécialisées dans la manipulation des gaz. Le Tissot est en concurrence avec les appareils à circuit fermé, comme le Draeger, muni d'un réservoir d'air, le Frenzy avec ses bouteilles d'air comprimé ou le Jaubert qui recycle le CO² expiré à l'aide d'oxylythe. Le Tissot donne, néanmoins, les résultats les plus intéressants. Sa technologie permet l'élaboration de l'appareil respiratoire spécial (ARS), premier masque à cartouche au charbon actif. Ce masque mis en service en 1918 est le plus performant de la Première Guerre mondiale. Il inspirera toute la technologie de lutte contre les gaz jusqu'au conflit suivant.

La photographie présentée ici n'a pas pour seul intérêt de mettre en avant un outil technologique assurant la survie des troupes et ses évolutions dans le temps. Elle montre aussi le rôle psychologique du gaz dans la guerre.

Le gaz, une arme de terreur

Les gaz utilisés ne sont pas automatiquement létaux. Une étude américaine, postérieure à la Première Guerre mondiale établit que l'usage des gaz est responsable de moins de 4% des décès sur le champ de bataille. En revanche, l'usage de composés chlorés ou de bromés provoque des brûlures au niveau des muqueuses, notamment des yeux, et des difficultés respiratoires. Les gaz sont donc rapidement incapacitants. L'aveuglement provoque aussi une sensation de panique et parfois des réactions très désagréables comme des vomissements et des épitaxies. Enfin, une contamination aux gaz, c'est souvent la certitude de souffrir, et de souffrir longtemps. A l'été 1917, l'utilisation de vésicants, comme l'Ypérite, dont l'effet peut parfois se déclencher jusqu'à 48 heures



après le contact, renforce encore la terreur des soldats. Les troupes cherchent donc à dédramatiser l'utilisation de ces premières armes de destruction massive. Les hommes se font assez souvent photographier avec leur équipement de protection, comme ici dans le secteur du Chemin des Dames. L'objectif est de banaliser l'usage du masque et d'en exploiter le côté cocasse.

Il est difficile d'affirmer ici si ces trois soldats sont ou non en zone contaminée, mais il est fréquent de trouver des photos de poilus portant le masque et posant à côté de poilus au visage nu. La présence sur ce cliché d'un homme en bras de chemise suggère une certaine détente. La légèreté de sa tenue et la décontraction des trois soldats, qui posent mains dans les poches, contrastent avec l'aspect déshumanisant du masque à gaz, ce qui contribue à faire apparaître ce dernier objet comme relativement banal dans l'univers du combattant.

La terreur du gaz imprime aussi l'imaginaire collectif pendant les cinq années de guerre et bien au-delà.

En 1940, l'image symptomatique de la drôle de guerre est celle du masque à gaz massivement distribué à la population en prévision d'attaques chimiques contre les civils. Aujourd'hui, dans les régions de l'ancien champ de bataille, quand sont mises au jour des munitions toxiques restées enfouies dans le sol, se réveillent en nous les peurs que le gaz inspire ou des séquelles de ces peurs nées avec la guerre.

L'utilisation massive de gaz de combat au cours du conflit, qui est une caractéristique de la guerre industrielle et totale, consacre une arme nouvelle : l'arme chimique.

Arme aux effets directs redoutables : le conflit entre l'Irak et l'Iran dans les années 1980 l'a montré. Arme redoutée aux effets indirects non moins redoutables, comme l'a illustré la crise internationale irakienne en 2003. La simple hypothèse que l'arme chimique puisse être utilisée par le régime de Saddam Hussein avait alors servi à justifier une action militaire préventive lourde de conséquences.

Michel SARTER

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud Lejaille, *La contribution des pharmaciens dans la protection individuelle contre les gaz de combat durant la Première Guerre mondiale - Extension à la période 1920-1940.*

Thèse de doctorat en pharmacie soutenue à l'Université Henry Poincaré - Nancy I - 1999.

- Olivier Lepick, *La Grande Guerre chimique 1914-1918*, PUF, coll. « Histoires », 1998.

- S. Bull, *Trench warfare*, Londres, PRC Publishing, 2003

- A. Quillet, *Science et dévouement. Le Service de Santé. La Croix-Rouge. Les Œuvres de Solidarité de guerre et d'après-guerre.* Publié avec la collaboration de nombreux Médecins, Militaires, Professeurs agrégés, Ingénieurs. Paris 1918.

En Angleterre, dès le début de la guerre, le Royal automobile club propose au ministère de la Guerre de fournir des conducteurs et leurs voitures particulières pour transporter les officiers d'état-major de Sa Majesté. L'offre est acceptée car l'armée anglaise a très peu de véhicules modernes et voit dans cette proposition un moyen de rendre beaucoup plus mobiles les commandants de division en France et Belgique.

C'est ainsi que naît une unité appelée « Royal automobile club corps volunteer motor drivers ». Les chauffeurs sont tous volontaires et membres du Royal automobile club. Ils sont mis à la disposition du Corps expéditionnaire britannique pour une durée illimitée. Parmi ces volontaires se trouvent des personnalités comme le Duke de Westminster, Lord Dalmeny.

L'armée leur procure un uniforme kaki sans insigne. Ils arborent un brassard portant l'inscription « R.A.C. » en lettres rouges. Une indemnité de 10 francs par jour leur est allouée pour l'usage de leur voiture et l'essence leur est fournie gratuitement sans restriction.

25 automobilistes civils volontaires et leurs voitures sont accueillis le 21 Août 1914 dans le port de Southampton et s'embarquent à destination de la France à bord du navire « SS Gloucester Castle ». Après leur débarquement au Havre, ils sont répartis dans divers états-majors de divisions d'infanterie ou de cavalerie.

Un de ces conducteurs volontaires est un Américain nommé Frederic Coleman. Il est affecté au transport du général de brigade Sir Henry de Beauvoir de Lisle, officier commandant la 2^e brigade de cavalerie anglaise. Coleman va ainsi accompagner cet officier supérieur dans tous ses déplacements de la Belgique puis sur la Marne et jusqu'à l'Aisne. Le 22 septembre 1914 au Chemin des Dames, Frederic Coleman conduit le général à Paissy lorsque le village est bombardé. Sous les obus, l'Américain rapporte ce qu'il voit et entend avec précision dans son journal personnel¹ :

- 11 h 30 : Je suis assis sur un rocher à l'abri du mur d'une maison que

« Trois heures de cette sorte sont suffisantes pour moi »

L'Américain Frederic Coleman, membre du corps des volontaires du Royal automobile club britannique, accompagne à Paissy, le 22 septembre 1914, le général commandant la 2^e brigade de cavalerie anglaise. Abrisé par un mur, le chauffeur attend et note dans son journal ce qu'il voit et perçoit d'un violent bombardement.

Portrait de Frederic Coleman publié dans la presse de l'époque. D.R.



Frederic Coleman

nous utilisons comme poste de commandement. Le bombardement du village est devenu une habitude allemande. Je suis face à un étroit chemin, à l'opposé, derrière une haie, le terrain descend vers la vallée. Des gros et des petits obus volent au-dessus et autour de moi. Encore et toujours, ils explosent dans mon dos avec un sifflement aigu du passage des obus, des nuages blancs pour les shrapnels² et de gros nuages noirs pour les Jack Johnson³ précèdent les explosions. Ceux qui frappent tout près projettent

dans l'air leurs éclats dentelés dans un hurlement démoniaque. Les obus qui atterrissent derrière secouent toute la colline. Contre mon dos, le mur de la maison tremble avec l'explosion. Quand les gros projectiles noirs remplis de mélinite tombent devant à une distance comprise entre 70 et 100 mètres, je ressens leur souffle. S'ils sont plus proches, il se produit un choc physique réel quand ils explosent. En bas de la route, des branches d'arbres tombées, de grands trous creusés sur les bas-côtés de la voie et un tas de chevaux morts sont les preuves qu'hier le bombardement fut efficace. Devant moi, un peu à droite, une demi-douzaine de soldats trient une pile de fusils et de munitions ramenés du champ de bataille.

- 11 h 50 : Quatre obus arrivent en même temps. Je pourrais presque sentir l'un d'eux. Il semblait être juste au-dessus. Le major Frazer a appelé et avec le capitaine Hamilton-Grace nous avons pris un sentier venteux qui conduit à une vieille église en pierre située en haut de la colline. Le clocher de cette église est un poste d'observation d'artillerie, les gars y sont montés pour jeter un coup d'œil.

- 12 h 50 : Fairclough me demande si j'aimerais grimper dans le clocher de l'église et observer. Endroit ancien étrange. J'emprunte l'escalier étroit et venteux aux marches en pierre,



Mr. Coleman's car hit by a shell outside Messines.

Photographie de la voiture de Frederic Coleman endommagée par un obus près de Messines. D.R.

hautes de 14 à 16 centimètres, puis une échelle bancale jusqu'à la soupente de la cloche. De là, nous avons une belle vue sur nos tranchées, haut dans le ciel, sur la droite se tient un ballon de guerre allemand, une « saucisse », comme les hommes l'appellent. Un groupe d'obus est tombé près de la tour quand nous étions à l'intérieur. Ils vrombissaient bizarrement. Quand je suis revenu à ma place derrière le mur, un officier du Sussex⁴ et un sergent étaient en train de regarder mon automobile. Ils m'ont dit qu'ils pensaient qu'elle avait été touchée par l'obus qui était arrivé un instant plus tôt, mais ils n'avaient pas relevé de marque d'éclat sur elle. C'était bien ainsi et j'ai mis la voiture à l'abri du mur. On m'a dit que lorsque j'étais dans le clocher, un obus avait explosé de l'autre côté du mur, blessant six soldats dans le jardin et un autre qui faisait partie d'un groupe qui préparait des munitions sous le gros arbre. Ses compagnons ont arrêté leur tâche momentanément.

- 13 h 10 : Une ordonnance qui tient un couple de chevaux partage mon mur. Un des chevaux est très agité sous le bombardement et saute nerveusement quand un obus éclate près de nous. L'autre semble regarder en contrebas, là où les champs verts sont labourés par des douzaines de gros trous noirs, proches les uns des autres, qui forment des cercles identiques marquant les endroits où les gros obus de mélinite ont explosé.

- 13 h 15 : Une douzaine de shrapnels éclatent de manière si rapprochée que je ne peux compter séparément leurs explosions. Tous sauf un ou deux ont éclaté au-dessus et un peu derrière moi. Il y a un méchant son aigu, un sifflement produit par ceux qui ont explosé derrière et dont les contenus et les éclats bruissent au-dessus. Le cheval nerveux me piétine presque. Les obus ne peuvent s'approcher davantage, aucun n'atteint son but. Les soldats ont arrêté de sortir dehors pour ramasser des éclats brûlants. Il n'y a pas si longtemps ils trouvaient cela amusant. Je ne peux pas le comprendre. Pour ma part, de tels porte-bonheur ne m'intéressent pas. Loin de moi l'envie d'emporter un éclat d'obus comme souvenir, sans parler même de m'encombrer avec de telles choses dans mes poches. Maintenant, à travers la vallée, nos canons répliquent et leurs obus chantent au-dessus de nos têtes en prenant la direction des tranchées ennemies. Le major Frazer arrive et me demande si je suis en train d'écrire chez moi pour dire combien je m'amuse ! Le cheval nerveux lui appartient. Lui et son ordonnance montent à cheval et s'en vont au galop pendant une accalmie dans le bombardement. Je lui souhaite bonne chance pour arriver en bas de la route.

- 13 h 25 : Un autre bouquet de shrapnels tous en tas. Six ou huit explosant ensemble font un énorme vacarme. Les gros à mélinite arrivent encore. Deux

énormes nuages provenant du ravin désignent où ils ont frappé. Là, ce sont deux autres juste derrière la falaise. Ils laissent leur carte de visite sous la forme de morceaux éparpillés qui tombent sur le chemin devant moi, à quatre ou cinq pieds de distance, pas plus. Travail précis. Trop près pour moi. Un éclat d'obus aiguisé et pointu d'environ 10 cm de long s'est planté juste dans le gravier du chemin à environ 75 cm de mon pied.

- 13 h 30 : Cinq ou six en plus, tous très explosifs. L'air de la vallée est noir de fumée. Deux du dernier lot sont allés à travers les arbres à quelques pas de là. Si l'un avait touché le tronc et explosé cela aurait fait du vilain ici. Presque immédiatement après, une douzaine ou plus de shrapnels, encore en groupe, sont arrivés à travers les mêmes arbres. Les feuilles et les branches sont tombées en pluie. Maintenant c'est une véritable pluie d'obus pendant cinq minutes. Je déteste ceux qui explosent derrière moi. Le sifflement des éclats est pénible.

- 14 heures : Bombardement encore violent. Nos canons prennent part au concert du bruit à la cadence de 30 à 40 tirs par minute. Il n'y a rien à faire d'autre que de rester assis là et d'espérer que je pourrai m'enfuir bientôt. Pour moi, c'est mieux d'être ici sous le côté de la falaise près du mur que d'être là-haut sur la crête, je suppose.

- 15 heures : Le général va maintenant effectuer une visite sur un autre endroit du front. Je ne suis pas déçu, trois heures de cette sorte sont suffisantes pour moi. Frederic Coleman continuera d'accompagner des officiers britanniques jusqu'en juin 1915.

Traduit par Yves FOHLEN

¹ Le témoignage ici publié est extrait de Frederic Coleman, *From Mons to Ypres with General French*, New York Dodd, Mead and company, 1916, 396 p.

² Obus chargé de billes de plomb.

³ obus ainsi surnommé dans l'armée britannique en souvenir du boxeur américain Jack Johnson premier boxeur noir américain à avoir gagné le championnat de boxe en catégorie poids lourds.

⁴ Royal Sussex Regiment.

Autres sources :

- Charles Messenger, *Call to arms, the British Army 14-18*, Cassel, London, 2005, 574 p.

- Paul Kendall, *Aisne 1914. The dawn of the trench warfare*, Spellmount the history press, Stroud UK, 2012, 416 p.

Sous l'Occupation, le souvenir de la Grande Guerre, arme de propagande et de contre-propagande

La commémoration est un acte au présent : elle en dit long sur la société qui l'accomplit, bien plus que sur l'évènement qu'elle rappelle. Étudier les usages du souvenir de la Première Guerre mondiale pendant l'Occupation en France revient donc à adopter un angle de recherche original pour mieux comprendre la société et les idéologies des années noires.

Par Anne-Sophie ANGLARET*

La Grande Guerre omniprésente dans l'imagerie pétainiste

Autour du gouvernement de Vichy, les références à 14-18 sont évidemment foisonnantes. Afin d'écartier toute objection à sa politique, le maréchal Pétain ne manque pas de rappeler le rôle qu'il a joué pendant la Grande Guerre. Dès son premier discours le 17 juin 1940, alors qu'il annonce sa volonté de signer l'armistice, il se réclame ainsi de l'appui des anciens combattants. Un an plus tard, dans le discours du 12 août 1941, dit « du vent mauvais », il utilise le souvenir de l'année 1917 pour affirmer qu'il sera ferme face au mécontentement qui gronde : « En 1917, j'ai mis fin aux mutineries. En 1940, j'ai mis un terme à la déroute. Aujourd'hui, c'est de vous-même que je veux vous sauver. »¹ Cette omniprésence de la Grande Guerre dans l'imagerie pétainiste rencontre indubitablement un écho chez une partie des anciens combattants, comme le

* Anne-Sophie Anglaret prépare une thèse sur les usages et mésusages du souvenir de la Grande Guerre en France pendant la période de l'Occupation, sous la direction de Alya Aglan, professeur à l'université de Paris I. Elle bénéficie, au titre de cette recherche en rapport avec la guerre de 1914-1918, d'une bourse du Département de l'Aisne. Elle est par ailleurs traductrice diplômée Français - Anglais - Allemand - Italien.

montrent les images de la Légion française des combattants défilant derrière d'immenses portraits du « Vainqueur de Verdun ». Le souvenir de la Grande Guerre ne doit toutefois pas être réduit à un élément de discours. Il est profondément ancré dans l'identité française telle que se la représentent les tenants de l'idéologie raciste du régime. Ainsi, les lois interdisant aux Juifs et aux Français nés de père étranger l'accès à certaines professions prévoient des dérogations pour les personnes disposant du statut d'ancien combattant. Chose étrange, ces exceptions ne semblent pas s'appliquer aux francs-maçons. Elles ne permettent pas non plus de remplir certaines fonctions essentielles de la citoyenneté, comme la participation à un jury de cour

d'assise. L'étude des dérogations accordées aux anciens combattants pourrait donc permettre d'établir une gradation détaillée dans l'appartenance à la nation française et de comprendre la perception par le gouvernement de Vichy de la nature de ses « ennemis ».

« Les vainqueurs de demain à ceux de 14-18 »

De même, pour les groupes résistants, la référence à 14-18 est loin d'être anecdotique : face au gouvernement du maréchal Pétain, elle devient le socle d'une légitimité. Puisque le régime reprend sans cesse la légende de son chef, certains jugent nécessaire de détruire celle-

lâcheté et de défaitisme. On peut ainsi lire cette phrase attribuée à Clemenceau : « Nous avons poussé Pétain à la victoire à coups de pied dans le... »!² Ne se contentant pas de détruire l'autorité conférée au régime par le souvenir de la Première Guerre mondiale, certains résistants tentent de se l'approprier. Le 11 novembre 1943 des maquisards de l'Ain défilent jusqu'au monument aux morts de la ville d'Oyonnax, où ils déposent une gerbe portant l'inscription : « Les vainqueurs de demain à ceux de 14-18 »³. L'objectif est moins de lancer un défi aux Allemands, qui ne sont d'ailleurs pas représentés dans la ville, que de se montrer à la population française comme une force d'ordre. En prenant symboliquement la place des combattants qui défilaient lors des 11 novembre de l'entre-deux-guerres, les maquisards se présentent comme les héritiers de l'armée de la Grande Guerre, alors que la propagande vichyste fait d'eux de dangereux hors-la-loi.

Effacer certains des souvenirs de la défaite allemande

Si la référence à la Première Guerre mondiale est disputée entre Français, elle ne peut bien évidemment être réduite à une affaire strictement nationale. Dans l'Allemagne nazie, la propagande avait présenté l'invasion de 1940 comme le dernier acte de la Grande Guerre, permettant d'effacer l'humiliation de 1918. Des affiches de propagande montraient ainsi un soldat de 1940 rendant hommage à son prédécesseur de 1914, au-dessus de ces mots « Und Ihr habt doch gesiegt » (« Et vous avez tout de même gagné »). Ces affiches étaient destinées à la propagande à l'intérieur du Reich, afin de démontrer à la population que le régime nazi était mieux à même que le précédent de remporter une guerre. Sur le territoire français, cela se traduit toutefois par la volonté d'effacer certains des souvenirs de la défaite allemande. Plusieurs monuments aux morts sont détruits en raison des symboles qu'ils portent : aigles étranglés ou foulés aux



Le monument aux morts de Clamecy (Nièvre) dans l'entre-deux-guerres. L'aigle et le poilu victorieux ont été détruits par les troupes d'occupation en juin 1940. Cliché : A. Guinotte

combattant qui met en avant son statut auprès du gouvernement de Vichy pour acquérir une autorité, au lycée parti défilé sur les Champs-Élysées le 11 novembre 1940, sans oublier les familles des morts qui continuent les célébrations en privé et les personnes soumises au statut des Juifs qui se raccrochent à leur passé combattant pour prouver leur intégration dans la nation, les usages de la Première Guerre mondiale offrent une mosaïque de comportements qui témoignent de la diversité et de la complexité des attitudes sous l'occupation. Alors que l'historiographie a largement remis en cause les définitions trop simples de la résistance, de la collaboration et de l'attentisme, l'analyse du rapport à la Grande Guerre semble à même d'offrir un outil de compréhension neuf et complémentaire.

piés par un poilu victorieux... D'autres, comme l'immense monument à la victoire, à Verdun, sont ornés de drapeaux nazis pour en détourner le sens. Pourtant, la répression mémorielle est loin d'être totale. Si la célébration du 11 novembre est officiellement interdite en zone nord, elle n'en reste pas moins pratiquée ouvertement, bien que de façon plus discrète que dans l'entre-deux-guerres, ainsi que le montrent les nombreux comptes-rendus des quotidiens régionaux. L'absence de repréailles de la part des troupes d'occupation semble offrir, à petite échelle, un exemple de la politique allemande en France où, dans une certaine mesure, la volonté de pacifier le territoire prime sur l'idéologie pure.

Qu'en est-il de la population française dans son ensemble ? De l'ancien



« On ne passe pas ! » Le maréchal Pétain chasse les ennemis du régime, avec la devise de 1916. Au Pilon, 1^{er} novembre 1940.

ci aux yeux des Français. Ainsi, le journal clandestin *La France continue* consacre entièrement son n°3 à des citations de Joffre, Foch, Poincaré et d'autres chefs de la Grande Guerre qui mettent en avant les hésitations permanentes de Pétain, voire l'accusent directement de

¹ Ces deux discours peuvent être lus dans *Philippe Pétain, discours aux Français*, édition établie par Jean-Claude Barbas, Paris, Albin Michel, 1989.

² *La France continue*, n°3, disponible sur www.gallica.fr

³ Le film de ce défilé est disponible sur www.maquisdelain.org



L'enterrement d'un capitaine, à Ressons-sur-Matz (Oise), le 12 mars 1917. Photo Maurice Boulay, © ECPAD.

superposés ». Pour ne pas gêner l'agriculture ni susciter d'éventuels litiges avec des propriétaires, il était recommandé « de ne pas étendre sans nécessité absolue la surface des terrains à consacrer aux sépultures ». Tout était prévu pour hâter la décomposition des cadavres : il fallait les dévêtir complètement avant leur enfouissement et éviter de les « arroser avec de la chaux vive qui détruirait les larves carnassières ». L'emplacement des fosses devait être signalé par un poteau ou tout autre signe apparent. Enfin, les habitants de la région étaient invités à surveiller les tertres des fosses pour obstruer soigneusement les crevasses (susceptibles de libérer des odeurs incommodes) et y semer des plantes avides d'azote.

Ces prescriptions militaires ont été grosso modo appliquées pendant la première phase de mouvement qu'a connue la guerre ; mais dans le plus grand désordre, sans aucune coordination ni comptage ou récolement précis des cadavres, faute sans doute d'un service spécialisé. Si bien que l'identification des corps, étape obligée du deuil des familles, s'est opérée dans des conditions « déplorables »

(Bosredon), qui expliquent le nombre anormalement élevé des « portés disparus » jusqu'à la stabilisation des lignes. Des officiers, des soldats, des gendarmes, et d'autres personnes bien ou mal intentionnées³, ont parcouru les champs de bataille, fouillant les morts pour recueillir leur succession et surtout leur enlever leur plaque d'identité, conformément aux règlements. Les équipes chargées des inhumations se sont donc trouvées en présence de cadavres d'inconnus, souvent disloqués et déstructurés, qu'elles enfouissaient dans d'immenses fosses communes, comme à Rozelières où 1 500 morts furent entassés dans une seule excavation. Lors des combats de la Marne et de l'Ourcq, le nombre des cadavres dépassa tellement les prévisions qu'il fut nécessaire d'adjoindre comme fossoyeurs, aux brancardiers, des hommes de troupe non formés à l'identification des cadavres. Un mois après la bataille, le sol était encore jonché de corps soumis aux outrages des animaux. Comme il ■■■■

³ Comme le note le Dr Bosredon, « c'est le portemonnaie et son contenu qui manquent le plus souvent dans les successions » (« De l'identification des militaires », *Archives de médecine et de pharmacie militaires*, tome LXVII, n°3, mars 1917, p. 369-400).

Entre hygiène, piété, identification et hommage national : les cadavres des combattants

Que faire des cadavres de soldats ? La question s'est posée pendant toute la durée du conflit sans recevoir de réponse réellement satisfaisante. Tant il était difficile de concilier « la piété de nos morts et l'hygiène des vivants », de respecter dans le feu des combats les traditions mortuaires héritées du XIX^e, ou encore, d'assurer le transport des dépouilles à la demande des familles sans désorganiser la logistique militaire. Retour sur ce dossier macabre.

Par Vincent VIET

Chercheur au Cermès 3, Centre de recherche Médecine, sciences, santé, santé mentale et société

L'ébranlement des pratiques mortuaires civiles

Les règles militaires concernant l'inhumation aux armées avaient été définies sans référence à la réglementation civile, avec la conviction que la guerre serait de mouvement et de courte durée. On pensait que l'action se déplacerait journalièrement et que l'armée, maîtresse du champ de bataille, procéderait aux inhumations sous la protection des règlements internationaux de la convention de Genève. Le Commandement n'avait pas prévu que les familles réclameraient, un jour, la dépouille de leur parent pour la ramener au cimetière de leur village¹ ; et que cette quête du disparu irait jusqu'à revêtir la forme sporadique de violation des sépultures militaires

et de transport clandestin des restes mortels². Toujours est-il que la notice 9 du Règlement du Service de santé en campagne s'inspirait du souci de libérer le champ de bataille des cadavres (et des blessés) sans se préoccuper du respect de la piété du défunt ni même des règles d'hygiène retenues par la réglementation civile. Elle prescrivait simplement de choisir « un terrain convenable » et de procéder le plus tôt possible aux inhumations, dans des fosses de 10 mètres de long sur 2 de large et 2 de profondeur, où l'on entassera les cadavres « sur 3 ou 4 rangs

¹ Dans la réglementation civile, l'exhumation pouvait être demandée par la famille, l'administration pouvait l'autoriser dans le but de donner au défunt une sépulture plus convenable.
² B. Pau, « La violation des sépultures militaires, 1919-1920 », *Revue historique des armées*, 259, 2010, p.33-44.

Aux Eparges, soldats enterrant leurs camarades au clair de lune, 1915. Huile sur toile, G. P. LEROUX (1877-1957). Château de Versailles- RMN.





Pont de l'Aisne, trois Allemands tués.
Agence Rol © Bibliothèque nationale de France.

■ ■ ■ était impossible de transporter jusqu'à la fosse commune les dépouilles que la forte chaleur du début de septembre avait rapidement décomposées, on les ensevelissait là où ils étaient tombés : « sur le bord des routes, à la lisière ou au milieu des bois, dans les champs, dans les jardins, au milieu des ruines, n'importe où ». « Deux bâtons ficelés ensemble, formant une croix, une pierre, une planche, portant une inscription, une branche d'arbre coiffée d'un képi, d'un shako, servirent à repérer ces tombes »⁴. « Et ainsi se sont créés, sans ordre, sans direction, les innombrables cimetières qui jalonnent nos lignes des Vosges à la mer »⁵. Comme l'écrit, Barrier, président de la Société pour la propagation de l'incinération, « après la bataille de l'Ourcq, on inhuma, partout, sans le moindre souci d'hygiène, là, où l'homme était tombé, quand c'était possible : au fond des tranchées de combat, des fossés bordant les routes, au fond des trous, souvent très vastes, creusés par les obus. A défaut de ces excavations, brancardiers et hommes de troupe creusent de vastes tranchées d'une profondeur insuffisante, y précipitent à pleins bras, par centaines, les corps déshabillés ou non, tous privés de cercueils, et après avoir saupoudré ou enduit cet innombrable amas des désinfectants dont ils peuvent

⁴ Ibid.

⁵ Bosredon, « Les inhumations militaires à Bordeaux », *Journal de médecine de Bordeaux*, n°3, p. 55-62.

disposer, ils recouvrent le tout d'une légère couche de terre de 0 m 20 à 0 m 30 environ : c'est au fond de la fosse la mêlée des cadavres, comme ce fut au-dessus la mêlée des combattants »⁶.

Sépulture de fortune sur le front. Date et lieu inconnus. Photo Jean-Baptiste Tourmassoud, © ECPAD.



Cette improvisation désordonnée a creusé un fossé entre les nouvelles pratiques mortuaires aux armées, et celles que la société civile s'était appropriées tout au long du XIX^e siècle. La mort militaire du civil combattant dans une armée de conscription, s'est détachée

⁶ M. Barrier et G. Salomon, « La crémation des cadavres sur les champs de bataille », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, t. XXXVII, 37, 1915, p. 545-558.

de la mort civile, socialement régulée par la réglementation issue du décret Prairial an XII du Code napoléonien (12 juin 1804), qui soustrayait le défunt à l'influence de l'Eglise et à l'anonymat (contrairement à la pratique séculaire des fosses collectives) en lui reconnaissant une personnalité propre, dont la mémoire pouvait être célébrée par sa famille. « Fruit d'une convergence heureuse entre les exigences des élites médicales positivistes et hygiénistes, des élites politiques et de l'Eglise catholique »⁷, cette réglementation reposait sur un subtil équilibre entre, d'un côté, les mesures d'hygiène et de « police des lieux de sépulture » (sphère publique) et, de l'autre, le respect de la piété du défunt (sphère privée). D'une part, le choix des terrains d'inhumation, la conception et l'aménagement des cimetières étaient rigoureusement encadrés. D'autre part, les pratiques funéraires étaient clairement codifiées⁸ : qu'il s'agisse des familles, des institutions religieuses ou du service public ou privé des pompes funèbres, chaque partie prenante connaissait

exactement la conduite à tenir, les gestes à accomplir ou à éviter en présence du défunt, depuis son domicile jusqu'au cimetière en passant – le cas échéant – par le service religieux⁹.

⁷ S. Nonnis Vigilante, « Mourir deux fois. Le devenir du corps des soldats sur les champs de bataille pendant la Première Guerre mondiale », *Frontières*, automne 2006, p. 80-84.

⁸ Cf M. Block, *Dictionnaire de l'administration française*, 1905, rubrique « inhumation et exhumation ».

Or cette organisation sociale des rites funéraires, respectueuse de la personnalité et des opinions du défunt, du deuil des familles et de l'environnement a littéralement volé en éclats sous l'effet des premiers combats. Il est vite devenu évident qu'on enfouissait, au mépris des règles d'hygiène, des cadavres anonymes sans garantir aux familles le droit ni même la possibilité de récupérer la dépouille du disparu pour honorer sa mémoire. Il est également apparu, compte tenu de l'extrême dispersion des tombes individuelles improvisées et des défaillances survenues dans l'identification des corps morts, qu'on allait devoir procéder à de nombreuses exhumations, transferts et regroupements de dépouilles.

Mais pouvait-on s'y résoudre quand se multipliaient les résistances locales (notamment des maires des petites communes), aux exhumations, considérées comme des profanations attentatoires au « repos des morts tombés pour la patrie » ? Si elle a rassuré les responsables de la logistique militaire qui craignaient le déferlement des convois funèbres sur les routes françaises, la décision précoce (octobre 1914) d'interdire les exhumations pendant la durée des hostilités¹⁰ a très certainement contrarié le travail de deuil des familles, tout en induisant certaines pratiques jugées, en temps normal, transgressives (exhumations et transports clandestins de restes mortels)¹¹.

⁹ La mort doit être déclarée à la commune ; le décès doit être certifié par un médecin. Le cadavre doit rester 24 heures chez lui, placé dans un endroit à l'écart du reste de la maison. On ne doit pas le toucher : seul un personnel spécialisé, envoyé par l'administration communale peut le bouger. Ce personnel est aussi autorisé à le mettre en bière, à le transporter et à l'enterrer. Des sanctions sont prises contre « ceux qui ont fait inhumer un individu décédé, même un enfant mort-né, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'officier public ».

¹⁰ Joffre a justifié sa décision à l'endroit des familles endeuillées en précisant qu'elle avait été prise « dans un souci d'équité afin que les familles peu favorisées par la fortune n'aient pas à endurer une nouvelle souffrance de ne pouvoir faire ce qui eût été possible à d'autres ». Et d'ajouter qu'il souhaitait « que l'égalité devant le danger se prolonge au-delà de la mort et que ceux qui sont tombés côte à côte en combattant dorment côte à côte de leur dernier et éternel sommeil ». En réalité, la raison principale - nonobstant le risque sanitaire dont la prévention incombaient conjointement à l'armée et aux autorités civiles - était d'ordre logistique : le transport des cadavres eût considérablement gêné le mouvement des troupes et l'acheminement du matériel vers les armées.

¹¹ B. Pau, *art. cit.*

Cependant, les rites funéraires stricto sensu (ensevelissement, suaire, aménagement et signalage des sépultures, tumulus, etc.) n'ont jamais été absents de la zone des armées. Bien au contraire, ils ont été, quoi qu'en ait dit la propagande allemande¹², scrupuleusement observés, mais avec les « moyens du bord » (toile de tente servant de linceul, par exemple) et l'intention manifeste de signaler la présence des sépultures. Une croix de bois, plus ou moins bien façonnée, était le mode de repérage le plus fréquemment employé ; lorsqu'ils étaient mieux outillés, les combattants fixaient sur la croix une plaque mortuaire faite avec le fer-blanc d'une boîte de conserve, le cuivre d'une douille de 75, ou l'aluminium d'une gouttière à fracture. Un autre système de reconnaissance très répandu consistait à fixer sur la tombe ou la croix une bouteille dans laquelle était introduit un papier portant les renseignements sur le décédé¹³. En 1916, un modèle de plaque, la « Cocarde

Marcilly (Seine-et-Marne), 16 août 1915. Cimetière abritant les tombes de soldats tués lors de la bataille de la Mame. Photo Albert Moreau, © ECPAD.



¹² SHD de Vincennes : GR 9NN 7/195 : « Les Français manquent de respect dû à leurs propres morts » (extrait traduit de la *Nord-deutsche Allgemeine Zeitung* du 12 mai 1915). Ce document de propagande recense 25 manquements détaillés au respect de leurs morts par les Français.

¹³ Comme le note Bosredon, « ces bouteilles ont rendu de grands services. Malheureusement, bien souvent, elles étaient mal bouchées, l'humidité pénétrait à l'intérieur et faisait disparaître les inscriptions. Elles étaient aussi très fragiles. Autre inconvénient : elles constituaient actuellement un objet de troc qui a sa valeur et dont certains soldats n'hésitent pas à s'emparer. » (Bosredon, « Les inhumations aux armées. 1^o - ce qu'elles devaient être. 2^o - Ce qu'elles sont. 3^o - Ce qu'elles devraient être », *Archives de Médecine et de Pharmacie militaire*, n°3, 1917, p. 561-581).

du Souvenir » sera fourni par un Comité, tandis qu'une autre société privée distribuera une plaque mortuaire en plomb, le « Souvenir Français », avec des inscriptions profondément imprimées. La prégnance de ces rites dérivés des usages civils est enfin confirmée par les risques, souvent insensés, courus par les combattants pour enterrer des morts qu'ils n'avaient pas forcément connus vivants ou bien qui étaient méconnaissables ou non identifiables.

Péril thanatologique et péril fécal

La deuxième conséquence des inhumations improvisées est d'ordre sanitaire. Toutes les précautions d'hygiène que la réglementation civile des inhumations renfermait pour éviter la contamination des vivants par des cadavres (via notamment les nappes d'eau souterraines) ont été battues en brèche. La Mission d'étude du minis-

tère de l'Intérieur, conduite par le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, Jules Brisac, établissait, dès la fin de janvier 1915, que « dans toutes les localités affectées par des combats, des incendies ou des inhumations, les puits publics ou privés étaient infectés ». Membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, Edouard-Alfred Martel faisait un constat analogue : « Les champs de bataille du Nord-Est ■ ■ ■

■ ■ ■ de la France doivent être considérés comme des charniers ou des champs de ruines dont toute la nappe souterraine voisine de la surface est souillée. Ajoutons que, pour les cultures, la multiplicité et le peu de profondeur de ces inhumations apporteront une grande gêne aux terrains agricoles. Dans une commune de l'arrondissement de Meaux, on a mis 1 200 cadavres dans 800 fosses à peu près contiguës et presque à fleur de sol ». (...) Il n'y a pas, de Paris aux Vosges, aux Ardennes et à la mer du Nord, une seule portion de territoire que l'on puisse considérer, sur une grande étendue, comme affranchie des risques de contamination des eaux souterraines »¹⁴. Encore acquis à la théorie des miasmes (contamination par les odeurs), le médecin inspecteur général de l'Armée, Lemoine, était tout aussi formel : « C'est en grande partie aux odeurs nauséabondes dégagées par les cadavres et subies lors de la traversée des régions successivement parcourues pendant la bataille de la Marne, qu'il faut attribuer l'explosion de troubles digestifs, de diarrhées, de dysenteries, qui éprouvèrent les armées pendant plusieurs semaines »¹⁵.

La stabilisation des lignes de front a certes amélioré la situation en permettant l'aménagement de « cimetières de secteurs » à plusieurs kilomètres des lignes, ainsi que l'agrandissement des

¹⁴ E.-A. Martel, « La guerre et l'eau potable », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1917, n°37, p. 449-490.

¹⁵ G.-H. Lemoine, *Les Services d'Hygiène 1914-1918*, Librairie Félix Alcan, 1922, p. 134. Ibid.

cimetières communaux, sans déroger à la réglementation civile. Mais elle a aussi exacerbé la cohabitation des vivants et des morts, en rendant très périlleuse la récupération des cadavres à portée de tir, dont s'acquittaient, la nuit tombée, les musiciens-brancardiers. « Que dire des territoires où, depuis huit mois et plus, les lignes du front n'ont subi aucune modification ou n'ont varié que dans d'étroites limites ? Les tranchées sont remplies de cadavres, qu'on ne peut ni enterrer ni enlever ; les épaulements sont constitués par un mélange de terre extraite des tranchées et de corps tombés au bord même de celles-ci. L'espace qui s'étend entre les tranchées de première ligne est couvert de cadavres qui gisent là depuis des semaines ou des mois, sans qu'il soit possible de les inhumer »¹⁶. Jointe à la dissémination des déjections humaines ou animales (ce que les hygiénistes surnommaient le « péril fécal »), la présence de cadavres humains ou animaux (chevaux) indélogeables ou inaccessibles,

¹⁶ R. Blanchard, « La destruction des cadavres en temps de guerre. Mode opératoire des Japonais en Mandchourie », *Revue d'Hygiène et de police sanitaire*, 1915, n°37, p. 564-575.

comme sur le champ de bataille des Eparges en mai 1915¹⁷, entretenait un risque aigu de maladies infectieuses (typhoïde, morve, tuberculose, dysenterie, entérites). Les affections décrites par Lemoine furent du reste « très fréquentes durant toute la première période de la guerre de tranchée où l'activité continue des opérations militaires eut comme conséquence de laisser de nombreux cadavres entre les lignes souvent pendant longtemps »¹⁸. Elles ne disparaîtront qu'à la suite des perfectionnements apportés, au cours des années 1915 et 1916, aux vaccinations systématiques des troupes contre les infections éberthienne et paratyphoïdiques.

¹⁷ SHD : GR 9 NN 7/195 : Le préfet de la Meuse au ministre de l'Intérieur, 5 mai 1915 : « Tout autour de cette imposante place forte [Verdun], depuis les Hauts-de-Meuse, en passant par les Eparges, jusqu'à Vauquois et l'Argonne, de nombreux cadavres gisent depuis plusieurs mois sur le sol, sans sépulture, et il est impossible de procéder à leur inhumation dans des terrains constamment battus par la mitraille. La putréfaction des corps dégage par places des miasmes et des odeurs nauséabondes que le vent transporte avec la poussière. L'apparition des chaleurs activant la décomposition des organismes laisse prévoir les pires dangers, et il semble indispensable d'envisager dès maintenant les mesures prophylactiques que comporte la gravité de la situation ».

¹⁸ Ibid.

L'utopie crématoire

Aussi comprend-on mieux la mobilisation, dès le début de l'année 1915, des hygiénistes de la Société pour la propagation de l'incinération (SPI). En défaveur dans la société civile (sauf dans les très grandes villes où elle restait toutefois très marginale), la crémation des cadavres avait été couramment pratiquée par les Japonais pendant la guerre de Mandchourie¹⁹. Selon certaines sources²⁰, les Allemands auraient transporté par trains complets, des milliers de cadavres et les auraient incinérés dans les fours à chaux situés auprès de Louvain et de Bruges, dans les hauts-fourneaux et les fours à coke des usines Cockerill à Seraing « qui ont rempli l'office de fours crématoires »²¹. Mais le précédent « scientifique » dont se réclamaient sans ambiguïté possible les hygiénistes français de la SPI était l'expérience hallucinante que le chimiste belge Créteur avait menée, à

¹⁹ 75 000 cadavres auraient été brûlés pendant la guerre russo-japonaise. « On ne brûla que des cadavres japonais ; les soldats russes et les chevaux furent tous ensevelis, sans aucune exception » (R. Blanchard, art., cit.).

²⁰ SHD : GR 9NN 7/195.

son corps défendant, sur les champs de bataille de Sedan, en 1871, pour enrayer l'épidémie qui sévissait dans la région (lire ci-dessous).

Si la technique d'assainissement des zones d'inhumation par la crémation des cadavres était donc connue, sa faisabilité en temps de guerre constituait toujours un défi. Créteur avait lui-même reconnu qu'il était « matériellement irréalisable » d'amener sur les champs de bataille des appareils portables pour opérer la crémation des cadavres. Il fallait en effet compter avec les cadavres de chevaux dont la taille et le volume, inadaptés aux dimensions des gueules des appareils crématoires, ne pouvaient être réduits que dans des établissements d'équarrissage bien équipés. En outre, se posait le problème du rendement de la crémation qu'il fallait adapter au caractère particulièrement meurtrier de la guerre. Le docteur Richard pen-

²¹ Rap. fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi concernant l'incinération en temps de guerre par Maurice Colin, annexe au PV de la séance du 25 sept. 1915, n°331.

sait le résoudre de façon industrielle en aménageant, à bon compte, des « fosses crématoires à feu continu », qui auraient permis de libérer les champs de bataille des cadavres les encombrant et de conjurer le risque d'épidémie : « Il est certain qu'en creusant des tranchées rayonnées, en plaçant à mi-hauteur des barres de fer qui formeraient grille, en recouvrant la tranchée de plaques de fonte qu'on pourrait soulever pour introduire les cadavres, en faisant communiquer toutes ces tranchées avec une cheminée de tôle de section suffisante qu'il serait inutile de faire très haute parce qu'il serait très facile d'activer le tirage au moyen d'une roue à hélice qu'on actionnerait à distance par une machine dynamo, on pourrait improviser en peu de temps de grandes fosses crématoires qui, marchant jour et nuit, consumeraient rapidement des quantités considérables de cadavres »²³. Avec ou sans tirage, la crémation avait de toute façon besoin d'une grande quantité de carburant (gou-

²³ « Variétés », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1915, n°37, p. 614-615.

En 1871, la crémation de 40 000 cadavres sur les champs de bataille de Sedan

« Je me trouvais en présence de milliers de cadavres [environ 40 000] dont la plupart étaient en décomposition. Souvent, ces cadavres à demi-recouverts étaient abandonnés en plein champ. Les corbeaux et les oiseaux de proie m'indiquaient alors le lieu où ils gisaient. D'autres fois, les cadavres étaient mis à découvert par le travail même de la décomposition ; car le premier effet de la décomposition d'un cadavre, c'est l'accumulation de gaz dans les parois abdominales. Lorsqu'un corps se putréfie dans un cercueil, le développement de ce gaz n'a pas d'importance ; il ne fait pas mouvoir le sol ; mais lorsque plusieurs centaines de cadavres sont enterrés dans une seule fosse et que la décomposition arrive, le travail des gaz accumulés dans les abdomens soulève les tumuli, les crevasse et produit de larges fissures par où les gaz s'échappent librement ; puis, la décomposition continuant, les cadavres se soulèvent les uns les autres et renversent les terres qui les recou-

vrent ; j'en ai trouvé souvent dont les bras et les jambes sortaient des fosses, à moitié dévorés par les chiens et les oiseaux ».

« Que devons-nous faire ? Prendre les cadavres un à un et les ré-enterrer ? Pas un homme n'aurait osé le tenter. Ce mode d'inhumation n'était pas possible, eu égard à la quantité de cadavres et à l'étendue du terrain que nous aurions eu à couvrir de tumuli. Il y en avait déjà beaucoup trop. Les malheureux cultivateurs avaient été assez cruellement éprouvés par la guerre, l'année précédente, pour que nous ne fissions pas des cimetières de leurs champs et que nous ne les empêchassions pas de tâcher de récupérer, en ensemençant leurs terres, ce que la guerre leur avait enlevé. Nous devons donc trouver un moyen de hâter la décomposition des cadavres. »

(...) Ma position était difficile ; je n'avais

aucun guide, aucune indication. Jamais, jusque-là, on n'avait opéré la crémation sur les champs de bataille dans les conditions où je me trouvais forcé de le faire. Après avoir mûrement étudié la question, je résolus d'opérer la crémation à l'aide du goudron de houille. »

Voici comment j'ai opéré : Je faisais enlever la terre des tumuli jusqu'à la première couche de cadavres ; puis je faisais recouvrir ceux-ci d'une couche de chlorure de chaux, afin de neutraliser la mauvaise odeur. Ici, j'ouvre une parenthèse pour vous dire que j'ai travaillé pendant quatre mois avec 250 ouvriers, au milieu des plus grandes chaleurs, et que jamais un de mes hommes n'a été malade. Il n'y avait donc aucun danger à opérer comme je l'ai fait. Au-dessus de ma couche de chaux, je faisais couler du goudron ; j'allumais ensuite

le tout à l'aide d'huile de pétrole. Le pétrole enflammé s'étendait sur toute la couche de goudron, qui entraînait immédiatement en ignition, attaquant les chairs et faisant fondre les graisses. Les corps gras, en se mêlant au goudron, élevaient la température de façon à réduire cent cadavres en moins d'une heure. Mon procédé était simple, mais énergique, et je crois qu'aucun appareil ne produirait le même résultat ».

(...) Par ce système, le seul qui réunisse toutes les conditions hygiéniques, on empêche le hideux métier des maraudeurs qui vont non seulement enlever les armes, mais encore fouiller les vêtements des victimes pour y trouver quelque argent ».

²² Créteur, « La pratique de la crémation des cadavres sur les champs de bataille de Sedan », *Congrès international d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles*, 1876, vol. 2, p. 323 et sq.



Guerre 1914-1918, cadavres de chevaux près du front.

© Archives départementales de l'Aisne, FRAD00216_002645.



■ ■ ■ dron, pétrole, essence, etc.) pour réduire au minimum le temps de combustion, même si les cadavres avaient la propriété, au dire de Richard, d'être « auto-carburants ». Or l'acheminement des produits nécessaires à la combustion par le feu ou par la chaux vive²⁴ (pas moins de 1 000 kg de chaux étaient nécessaires pour brûler un cadavre de cheval ; 100 à 120 kg pour un cadavre humain) avait toutes chances d'encombrer les services de l'arrière, déjà fort sollicités par les armées.

Mais que pesaient ces inconvénients face à l'absolue nécessité de préserver la santé des combattants et des populations civiles à l'entour ? « Plus de contamination de l'air ni des eaux à redouter, moins de terre à creuser, à retourner, moins de cadavres à manipuler, moins de fatigue et de danger pour les fossoyeurs [en butte aux mouches], moins de dépense, moins de profanation. Et si, pour une raison quelconque, on a pratiqué des inhumations défectueuses

²⁴ Préconisée par le CSHPF pour remplacer l'incinération, la chaux vive « absorbe l'eau du cadavre et celle des terres qui constituent les parois de la fosse » ; elle « entre en ébullition et produit une chaleur intense qui désintègre les parties organiques et finit par former avec le cadavre et le sol ambiant des composés terreux, créant ainsi un milieu favorable à l'achèvement de l'œuvre oxydante de la terre » (Lemoine).

Guerre 1914-1918, cérémonie d'obsèques près du front. © Archives départementales de l'Aisne, FRAD00216_002645.

à la suite du combat, c'est encore à la destruction sur place, soit par la chaux, soit par le feu, à une stérilisation des restes, qu'il faut recourir, pour remédier au mal, au lieu d'exhumer, re-transporter et ré-inhumer les cadavres : le bon sens l'indique »²⁵. Secrétaire général de la Société pour la propagation de l'incinération, Georges Salomon allait jusqu'à prétendre que l'exhumation était plus meurtrière que la bataille, car elle libérait les bacilles de la tuberculose ou du typhus, qui conservaient toute leur virulence après plusieurs mois d'inhumation. L'hypothèse de la dispersion de « germes de morts issus de morts » par les vers, les insectes ou les eaux n'avait-elle pas motivé à plusieurs reprises (1896, 1914, 1916), les avis précautionneux du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF)

²⁵ Barrier et G. Salomon, *art. cit.*

concernant les règles applicables à l'exhumation ?²⁶ Et d'asséner un argument imparable : « si l'exhumation est interdite – comme elle l'était depuis octobre 1914 -, l'incinération devient la seule mesure pratique d'assainissement des terrains contaminés par les inhumations hâtives, auxquelles il a pu être procédé sur les champs de bataille ».²⁷

Bien que la question de la durée de conservation et de virulence des microbes liés à la décomposition des cadavres fit toujours controverse (la théorie des miasmes le disputant, depuis la révolution pasteurienne, à celle des microbes pathogènes), l'argument du péril microbien, « propagé par les myriades d'insectes et de mouches

²⁶ Sur la base du rapport du Dr Richard (juillet 1914) qui faisait état de la durée de persistance possible des germes pathogènes dans les cadavres pendant une période plus ou moins prolongée, cette assemblée consultative a appliqué avant la lettre le principe de précaution : II – « Ne peuvent être pratiquées que dans un délai de trois ans les opérations d'exhumation et de transport des corps des personnes ayant succombé à l'une des maladies suivantes : charbon, choléra, lèpre, peste, variole » ; III – « Peuvent être autorisées après un délai d'un an les opérations d'exhumation et de transport des corps des personnes ayant succombé à l'une des maladies suivantes : fièvre jaune, typhus exanthématique, fièvre typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, dysenterie bacillaire ou amibienne, ou à toute autre maladie soumise à la déclaration obligatoire ».

²⁷ Barrier et G. Salomon, *art. cit.*

vivant des cadavres en décomposition » (l'enterrement retardant la squelettisation), était suffisamment anxiogène pour que la Commission de l'hygiène publique (CHP) décide d'intervenir. En mars 1915 (le printemps était réputé propice aux épidémies), l'un de ses membres, le député-médecin Lucien Dumont, et plusieurs de ses collègues parlementaires déposent sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi concernant l'incinération en temps de guerre des cadavres non identifiés. L'exposé des motifs qui la précède comporte cette exhortation destinée à vaincre les « préjugés et vieilles coutumes », si préjudiciables à la santé des vivants : « L'incinération seule est vraiment efficace pour nous préserver des épidémies. A de grands maux, de grands remèdes. Il n'est que temps d'agir. Les soldats font sans hésiter le sacrifice de leur vie. Ils se conduisent en héros. Avec le sacrifice de leur vie, qu'eux et leurs parents fassent le sacrifice de leurs corps. Honorons-les comme les anciens honoraient leurs héros en brûlant leur corps et en rendant ainsi leurs cendres impérissables. La patrie tout entière sera leur tombeau ».²⁸

« Afin d'établir d'une manière irréfutable la valeur qu'il convient d'attribuer à ce procédé au point de vue de l'assainissement du champ de bataille », le Gouvernement et les députés confient à Dumont le soin de conduire, dans la zone des armées, une expérience d'incinération de cadavres. L'expérience est réalisée, le 14 juin 1915, à Benoitvaux²⁹. Deux fosses ont été creusées en forme de pyramide rectangulaire renversée, dont chacun des angles abrite une cheminée destinée à augmenter le tirage. Dans l'une d'elle ont été placés deux cadavres inhumés, fin avril, dans des cercueils et exhumés, la veille au soir, pour la circonstance. Ces cadavres, rapporte le procès-verbal de l'expérience, étaient dans un état de conser-

²⁸ Proposition de loi concernant l'incinération en temps de guerre, annexe au PV de la séance du 11 mars 1915, Ch. des dép., session de 1915.

²⁹ Une autre expérience sera tentée sous la direction de Lemoine et Grysez à proximité d'un dépôt de chevaux malades, près de Vaucouleurs, qui permettra d'établir qu'une « économie considérable de combustible était obtenue en livrant au four crématoire improvisé plusieurs animaux de suite ». La combustion de cinq chevaux dans le même temps sera obtenue avec une dépense maxima de 1 200 kg de bois et 7 litres de naphtaline. Chaque bête pesant 600 kg en moyenne, soit 3 000 kg au total incinérés (G.-H. Lemoine, *op. cit.*, p. 142-143).

Proposition de loi adoptée par les députés concernant l'incinération en temps de guerre

Article Premier

Pendant la durée de la guerre, les mesures suivantes seront prises à l'égard des soldats ennemis ou des soldats français décédés sur toute l'étendue du territoire :

1° Tous les corps des soldats ennemis morts sur le champ de bataille et non identifiés seront incinérés ;

2° Tous les corps des soldats français ou alliés identifiés seront inhumés suivant les prescriptions réglementaires ;

Art. 2

Dans aucun cas, l'exhumation ne pourra être autorisée pendant la guerre.

Après la cessation des hostilités, aucune exhumation ne pourra avoir lieu avant la date fixée par décret, sur avis du Conseil supérieur d'hygiène.

Art. 3

Les mêmes mesures d'incinération seront prises et séparément à l'égard des animaux morts à la suite de blessures ou de maladies.

Art. 4

L'incinération est obligatoire pour tous les objets ou matières souillées, susceptibles de devenir une source de contagion et de provoquer l'éclosion de maladies épidémiques.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 juin 1915,

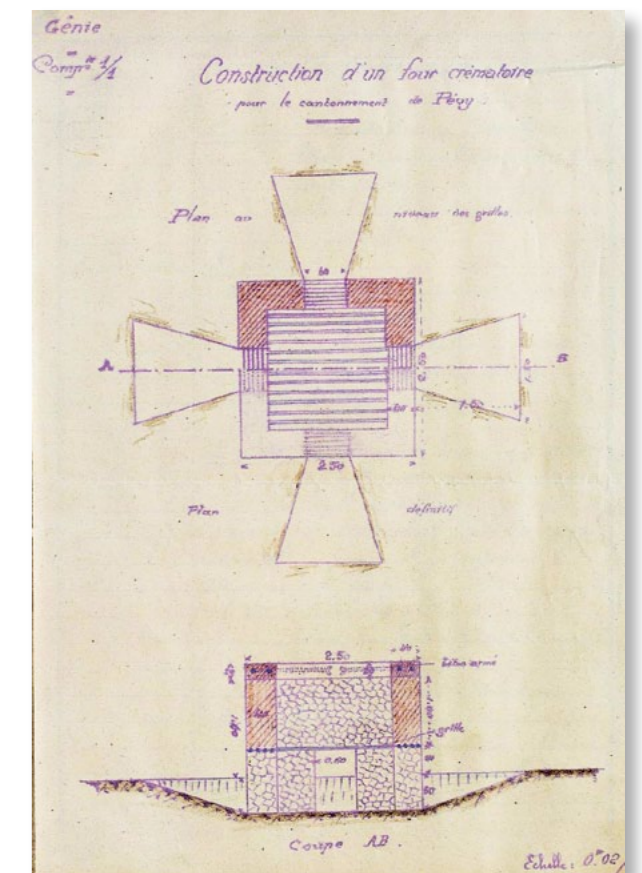
Le Président
Signé : P. Deschanel

vation relative, dégageant une odeur délétère. Ils ont été arrosés avec du goudron colloïdal qui a réduit très notablement l'odeur putride, puis placés sur le bûcher et recouverts d'une dernière couche de bois. Le feu a été mis au bûcher à 9h30. L'opération s'est achevée à 14 heures. Pendant ce temps, aucun dégagement de mauvaise odeur n'a été constaté. A 14 heures, il ne restait aucune partie du squelette. Dans la seconde fosse, on a incinéré un cheval malade abattu sur place, dont le poids approximatif était de 500 kg. Le foyer a été allumé à 10h30. A 14 heures, la tête, le cou et les membres avaient disparu en totalité. Les cavités splanchniques étaient ouvertes : il restait un amas de chairs carbonisées continuant à brûler sans aucun dégagement d'odeur. Comme le laissait présager la présence, dans la délégation, d'hygiénistes acquis au principe de crémation,

l'expérience est jugée probante, alors qu'une grande quantité de combustibles avait été nécessaire et que la durée de combustion totale du cadavre du cheval avait été de 8 heures ! ■ ■ ■

Plan d'un four crématoire que doit construire au camp de Prouilly le 3^e Génie (1^{re} Cie, 1^{er} B^{on}), novembre 1915.

© JMO du 3^e Génie, 26 N 1270/3
SGADMPA/Mémoires des hommes.
(Communiqué par D. Becquart).



■ ■ ■ Toujours est-il que la proposition de loi Dumont, adoptée par la Chambre des députés, le 18 juin 1915, est rejetée deux mois plus tard par le Sénat. Cet échec des partisans de la crémation est assurément lié à la mobilisation soudaine de l'opinion publique, qui s'est, selon le rapport du sénateur Maurice Colin, traduite par plusieurs milliers de protestations adressées au Sénat. Mais il est aussi la conséquence indirecte, étant donné la très large contamination des nappes phréatiques dans les zones de combat, du succès des vaccinations contre la typhoïde et, à partir de septembre 1915, contre les infections paratyphoïdes. Si le nombre des cas de fièvre typhoïde n'avait pas significativement décliné dès l'année 1915 (64 561 cas en 1915, 12 456 en 1916), confirmant l'efficacité remarquable des deux vaccins utilisés contre le bacille d'Eberth, et si l'arrivée des vaccins anti A et anti B n'avait pas commencé de produire ses effets³⁰ contre les infections paratyphoïdes, la crémation des cadavres humains et animaux par le feu ou par la chaux vive, seul moyen de préserver la santé des vivants en assainissant l'environnement, aurait probablement été organisée à grande échelle. Rien d'étonnant donc si Maurice Colin a pu faire valoir devant les sénateurs que la crémation des cadavres était un mode d'éradication disproportionné par rapport à la menace épidémique réelle : « Alors que la guerre dure depuis plus d'un an, et que, chez nous, l'inhumation a été la règle absolue, on ne signale nulle part, qu'une épidémie quelconque ait été déchaînée et que la santé publique ait été, si peu que ce soit, compromise par les pratiques qui ont été suivies jusqu'ici. Dans ces conditions, votre Commission a été nécessairement amenée à se demander de quel droit elle aurait pu vous proposer d'ériger l'incinération en règle obligatoire, en risquant ainsi de violenter les sentiments ou les croyances de nos héroïques défenseurs aussi bien que de leur famille »³¹.

Le succès des vaccinations antityphoïdiques donnait par conséquent raison à tous ceux qui souhaitaient, tant au

Gouvernement qu'au Sénat ou parmi les hygiénistes du CSHPF, ménager les résistances « d'ordre sentimental ou religieux »³² émanant des familles de soldats morts sur les champs de bataille. Par voie de conséquence, l'inhumation devenait le mode exclusif de sépulture du combattant, en dépit des vertus prophylactiques de la crémation, même si l'incinération des cadavres animaux restait toujours d'actualité. Les usages funéraires l'avaient ainsi emporté sur l'impératif sanitaire dont les hygiénistes s'étaient fait les Cassandre. Du même coup, le critère de non-identification des cadavres que la proposition de loi Dumont avait prudemment retenu pour

emporter la conviction des parlementaires devenait caduc : identifié ou non, tout soldat mort sur le champ de bataille se voyait reconnaître un droit à l'inhumation. La loi du 29 décembre 1915 sur les sépultures des militaires français et alliés devait logiquement entériner ce principe en rappelant (bien que l'inhumation n'ait jamais été mise en cause) « les droits des militaires décédés pendant la guerre des suites des blessures ou des maladies contractées aux armées à des sépultures perpétuelles »³³.

Cependant, ni le droit à une sépulture perpétuelle ni l'interdiction de procéder jusqu'à nouvel ordre à des exhumations

ne remettaient en cause la faculté reconvenue aux autorités publiques d'exhumer les cadavres enterrés dans des conditions dangereuses pour la santé publique et de les ré-enterrer dans des sépultures offrant toutes les garanties d'hygiène pour les vivants. Comme le choix du terrain pour les inhumations sur le champ de bataille ne faisait toujours pas l'objet d'étude préalable³⁴, il fallut, jusqu'à la fin des hostilités, faire d'urgence des exhumations avec transport des corps dans un terrain plus propice. Ces opérations étaient du reste réclamées, comme à Ligny-en-Barrois, par les habitants ou les municipalités, à la suite d'émanations putrides provenant des fosses, de capacité insuffisante, ayant reçu un trop grand nombre de cadavres, ou par suite de pollution de l'eau des puits ou de cours d'eau. Elles étaient effectuées par des hommes munis de blouses et de gants de caoutchouc, conformément aux recommandations du CSHPF³⁵.

Le principe d'équivalence nationale entre les morts et le partage du deuil

Si la crémation des cadavres non-identifiés s'était imposée, la question de leur identification après exhumation, qui taraudait de nombreuses familles désireuses d'accomplir leur deuil, n'aurait pas revêtu la même intensité.

Impossible, en effet, de reconnaître un individu d'après ses cendres. Mais avec l'inhumation, les choses étaient plus complexes : une nouvelle tentative d'identification pouvait toujours avoir lieu en cas d'exhumation, fût-elle demandée par les familles, imposée par le regroupement des sépultures ou encore aléatoire. Alors que la crémation permettait d'éviter des exhumations pour identification ou regroupement des sépultures, l'inhumation investissait les autorités civiles et militaires d'un devoir d'identification, de localisation et d'enregistrement des cadavres vis-à-vis des très nombreuses familles, avides de savoir où se trouvait la dépouille de leur enfant ou parent disparu. Cette forme de funérailles, devenue exclusive depuis le rejet de la proposition de loi Dumont, induisait en fait un partage du deuil et du non-deuil (s'agissant des morts non-identifiés) entre les familles, désireuses de cultiver un lien intime avec la personnalité du cher disparu (le leur) et les autorités de l'Etat républicain, soucieuses d'organiser un culte anonyme des morts pour la patrie, dans le souci de maintenir « devant la mort et la douleur, l'égalité des familles des officiers et des soldats tombés dans un égal sacrifice de leur vie pour la défense de la patrie »³⁶. L'anonymat du culte garantissait un principe d'équivalence nationale entre les morts (Nos héros morts pour la

patrie !), appelé à transcender les différences de religion, d'origine, de nationalité (les soldats allemands étant toutefois enterrés en bordure des cimetières) ou de grade. La municipalité de Bordeaux y était par exemple très attachée, qui réclamait que « tous nos soldats, quelle que soit leur religion, soient ensevelis dans le même cimetière militaire » et qu'il ne soit fait « aucune distinction entre le soldat qui succombe aux suites de blessures glorieusement reçues sur le champ de bataille et son camarade qui agonise lentement, péniblement, sans gloire, d'une maladie contractée au service de la patrie, que ce soit dans la zone des armées ou à l'intérieur ».

L'enjeu était bien de garantir une égale reconnaissance de la Nation envers les morts « connus » et les morts « inconnus » ; de rendre également hommage à ceux qui avaient été inhumés dans des fosses communes ou dans des tombes sommaires ; ou, encore, de saluer la mémoire des soldats morts dont la dépouille avait été placée dans des cimetières militaires ou dont les restes avaient été regroupés, comme à Douaumont, dans des ossuaires. Toutefois, s'il était bien respecté dans les cimetières militaires dont la charge et l'entretien incombait désormais à l'Etat, le principe d'équivalence entre les morts ne s'appliquait plus dans les cimetières communaux (du moins en dehors du champ commun), où les familles pouvaient ériger, à leur guise et à leur fantaisie, avec ou sans ostentation, des monuments funéraires ou des cénotaphes. La Nation recueillait, en somme, tous les morts que les familles consentaient à lui laisser au nom du sacrifice commun (notamment dans les cimetières militaires) ; ou qu'elles n'avaient pas pu récupérer, parce qu'ils n'avaient pu être identifiés ou localisés. Responsable des cimetières militaires, l'Etat mettait en œuvre le principe d'équivalence entre les morts par l'uniformisation de leurs tombes et l'unité visuelle des cimetières de son ressort, alors qu'il laissait aux familles la possibilité de faire assaut de singularité dans la parcelle du cimetière communal qui leur était concédée. Mais le partage ainsi dessiné était lourd d'ambiguïtés, de colère et de souffrances contenues (l'interdiction d'exhumer ne donnant pas ■ ■ ■



TESTAMENT DES POILUS

A Messieurs les sénateurs*

Les Poilus sur le front, certains de la victoire,
Continuent sans faiblir, avec toute l'ardeur
Que leur donne la Foi, le plus affreux labeur
Qu'au cours des temps jamais enregistra l'Histoire
Stoïquement et fiers, ils lutteront sans peur
Pour bouter l'Allemand hors du beau territoire
De la Patrie aimée ; ils mettront tout leur cœur
A tout endurer, tout sauf... le four crématoire !
Ils protestent devant leurs cadavres brûlés !
Ils veulent une tombe, et si la France entière
Les bénit quand la mort fauche leurs rangs serrés,
Que son sol trois fois saint soit donc leur cimetière !
Ils veulent une tombe où les leurs assemblés
Viendront jeter des fleurs et dire une prière !

Un Poilu.

* Cité par Maurice Colin, Rap. au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'incinération en temps de guerre, Annexe au PV de la séance du 25 septembre 1915, Sénat.

Inhumations dans le périmètre des eaux de l'aqueduc de la Dhuis.

Dans E.-A. Martel « La guerre et l'eau potable », Revue d'hygiène et de police sanitaire, n°37, 1915, p. 471.
© BIU Santé (Paris).

³² Bien que la principale église de France, l'Eglise catholique, eût par le passé levé l'interdit de la crémation en cas d'épidémie.

³³ Cette loi met l'entretien des sépultures des militaires français et alliés à la charge de l'Etat qui peut « toutefois le confier, sur leur demande, soit aux municipalités, soit à des associations régulières, tans en France que dans les pays alliés, suivant convention à intervenir entre elles et le ministre de la Guerre ».



Inhumations dans le périmètre des eaux de l'aqueduc de la Dhuis.

Dans E.-A. Martel « La guerre et l'eau potable », Revue d'hygiène et de police sanitaire, n°37, 1915, p. 471.
© BIU Santé (Paris).

³⁴ En dépit du rappel par le G.Q.G. de l'importance de la Notice 9 du Règlement du Service de santé en campagne sur le choix d'un terrain convenable pour les inhumations (Note du 5 juin 1915).

³⁵ SHD : GR9 NN 7/195 : Dr. Henry-Thierry, « Instructions concernant l'assainissement du champ de bataille », Min. de l'Intérieur, Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques. Instructions du ministère de l'Intérieur du 15 juillet 1914.

³⁰ En novembre 1915, le nombre des états typhoïdes (3 123) est plus de moitié moindre qu'il n'était en septembre (6 629).

³¹ Cité par Maurice Colin, Rap. au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'incinération en temps de guerre, Annexe au PV de la séance du 25 septembre 1915, Sénat.

³⁶ Projet de loi concernant les sépultures militaires présenté par Clemenceau, Pams et Claveille, annexe au PV de la séance du 23 juin 1919, Chambre des députés, n° 6366.

voix au chapitre), car le travail de deuil national, anonyme par construction, était loin de remplacer celui, centré sur la dépouille réelle, dont les familles ressentent le besoin pour honorer la mémoire du disparu.

Croix omées de couronnes de fleurs dans un cimetière français à Moosch (Haut-Rhin), le 8 juin 1917.

Photo Pierre-Joseph-Paul Castelneau, © ECPAD.



L'identification des cadavres avant inhumation ou après exhumation était donc la seule opération susceptible de modifier le partage et la nature du deuil entre la Nation (Etat et collectivités locales) et les familles. Les premières décisions importantes en la matière ont été prises, le 14 mai 1915, quand Joffre décida que tout militaire porterait désormais deux plaques : l'une serait retirée au moment de l'inhumation et jointe à l'acte de décès, l'autre serait laissée sur le cadavre pour en permettre l'identification en cas d'exhumation. Il s'agissait, au dire du G.Q.G., de « satisfaire le désir très légitime des familles qui demandent à connaître le lieu exact de la sépulture des leurs pour pouvoir plus tard les retrouver » et de donner aux inhumations des soldats un caractère respectueux de nos traditions. « On ne voulait plus, note Bosredon, les enterrer comme des dépouilles animales ». Le G.Q.G. a ainsi prescrit, aux armées comme en zone intérieure, que les cadavres seraient ensevelis avec au moins une chemise en bon état et un suaire et, si possible, avec un cercueil³⁷. Une note datée du 22 février 1915 avait auparavant requis l'établissement de clôtures autour des tombes,

³⁷ Note du G.Q.G. n° 1463/3.

dont l'entretien et la charge allaient échoir (note du 20 mai 1915) au Service de Santé. Enfin et surtout, une instruction concernant l'identification et l'inhumation des militaires, datée du 19 juillet 1915, a créé les « carnets du champ de bataille et de passage », tout en reconnaissant le principe des fosses individuelles. Conformément à cette même instruction, les fosses collectives devaient avoir 30 mètres de long sur 3 m 50 de large, et contenir au maximum 100 cadavres sur une seule rangée. Les morts y devaient être inhumés dans l'ordre des numéros du carnet du champ de bataille qui sont rappelés sur une plaque en plomb fixée sur leur poitrine. Leurs tombes devaient être signalées par une croix ou une planchette et protégées par un entourage fait en lattes de bois.

Un progrès important fut réalisé en 1916 avec la création, sur le front, des secteurs placés sous la direction et la surveillance des officiers d'Etat-civil dépendant du Service général des Pensions. Ces officiers étaient notamment chargés de relever et de numéroter toutes les tombes qui pouvaient exister dans leur secteur ou que l'on y créerait³⁸. Leur tâche fut particulièrement difficile lorsqu'il s'est agi de repérer les sépultures militaires

datant du début de la campagne. Il existait bien des listes de tombes recueillies par les autorités communales ou par des aumôniers, mais avec le temps, les inscriptions, les points de repère avaient disparu et on ne pouvait plus retrouver les emplacements indiqués.

L'identification des cadavres a également été facilitée par les progrès apportés à la conception de marques ou signes distinctifs. Jusqu'en juillet 1915, les moyens de reconnaître un soldat ne manquaient pas, mais leur fiabilité restait très incertaine, qu'il s'agisse de la simple immatriculation des vêtements (lesquels pouvaient être renouvelés ou échangés), de la plaque d'identité en maillechort portée autour du cou puis au poignet que l'on retirait du corps mort avant inhumation (en cas de perte ou si le soldat ne la portait pas, le cadavre ne pouvait être identifié), du livret militaire (introuvable en cas de perte ou d'abandon du sac) ou encore des papiers personnels (source d'innombrables erreurs, compte tenu des échanges ou des successions transmises). L'instruction du 19 juillet 1915 institua un moyen de reconnaissance plus fiable qui consistait à placer sur la poitrine du cadavre une plaque en plomb, portant le numéro correspondant au feuillet du carnet du champ de bataille. Un fil métallique résistant et inoxydable passé autour du cou du défunt permettait de faire dépasser du sol la plaque et de la fixer extérieurement au-dessus de la tombe. Mais le moyen le plus efficace fut inventé par Bosredon qui proposa, dès décembre 1915, d'adopter une plaque en deux parties détachables, dont la souche inaltérable était fixée par une chaîne métallique au poignet du cadavre inhumé. Ainsi, lorsque les brancardiers trouvaient une plaque brisée sur un cadavre, ils savaient qu'il avait été identifié et qu'ils ne devaient en aucun cas enlever la souche fixée au poignet. Son invention ne fut pas retenue, à cette date, par le ministère de la Guerre qui préféra munir chaque militaire de deux plaques d'identité, la deuxième plaque étant destinée à rester sur le cadavre pour en permettre l'identification en cas d'exhumation. La méthode Bosredon fut expérimentée à grande échelle en 1917 après qu'on eut constaté que la majorité des soldats (environ 60%) ne portaient pas cette deuxième plaque.

³⁸ Instruction du 2 juin 1916.

La République laïque et ses morts

Déjà tributaire des réclamations des familles, le lien entre l'identification des cadavres et la manière de les inhumés a été influencé par l'obligation républicaine de respecter le principe laïc de la reconnaissance de la religion des défunts, lorsque celle-ci était avérée.

Tout s'est passé, à cet égard, comme si l'inhumation des catholiques, matérialisée par la croix latine s'était imposée dans les usages, en l'absence de tout règlement concernant les inhumations des catholiques, des protestants et des libres-penseurs, et malgré le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat



qui visait surtout l'Eglise catholique. A l'inverse, les inhumations musulmanes et juives, ainsi que celles des amonites, ont progressivement fait l'objet d'une réglementation spéciale : les stèles funéraires propres à chacune de ces catégories de défunts devaient être conformes aux dimensions et au dessin des modèles réglementaires. Encore a-t-on veillé, dans les cimetières militaires ou municipaux, à ce que la reconnaissance de ces spécificités funéraires, dues à la pratique religieuse, ne modifie aucunement la physionomie générale des cimetières militaires, d'allure essentiellement chrétienne. La République a donc fait de la sépulture chrétienne la norme d'inhumation militaire dans un pays majoritairement catholique, la religion catholique étant, dans le silence des textes, privilégiée au mépris du principe de la laïcité. Mais elle a aussi reconnu, conformément à



ce même principe, les rites funéraires d'autres religions, et normalisés, c'est-à-dire uniformisés (comme pour les sépultures chrétiennes) les sépultures de celles-ci pour qu'il n'y ait entre elles aucune différence d'une sépulture à l'autre dans un même carré religieux. Par exemple, la réglementation sur les sépultures juives a vu le jour après que les israélites eurent protesté contre l'emploi systématique de la croix latine comme unique emblème funéraire. Joffre leur a donné raison, le 10 décembre 1915, en autorisant les rabbins à enlever les croix sur les tombes où reposaient leurs coreligionnaires. La croix latine fut alors remplacée par une stèle funéraire en forme des « tables de la loi », dont le modèle, proposé par Bosredon, fut approuvé par le Grand Rabbin de France. Ainsi donc, le divorce entre les pratiques funéraires du monde civil et celles que la guerre a inaugurées bru-

Epine de Chevregny, Chemin des Dames, août 2012. A l'orée d'un bois, monuments commémorant notamment le souvenir de Marcel Duquenois (croix et plaque émaillée) et de Jean Daully (350° RI), tués le 6 mai 1917.

Photo Damien Becquart/CG 02.

En bordure du Chemin des Dames, face au bois où les deux combattants ont été tués, les familles de Marcel Duquenois et de Jean Daully ont également fait ériger une stèle commémorative. A gauche monument à J. Daully, à droite monument à M. Duquenois.

Photos DB/CG 02.



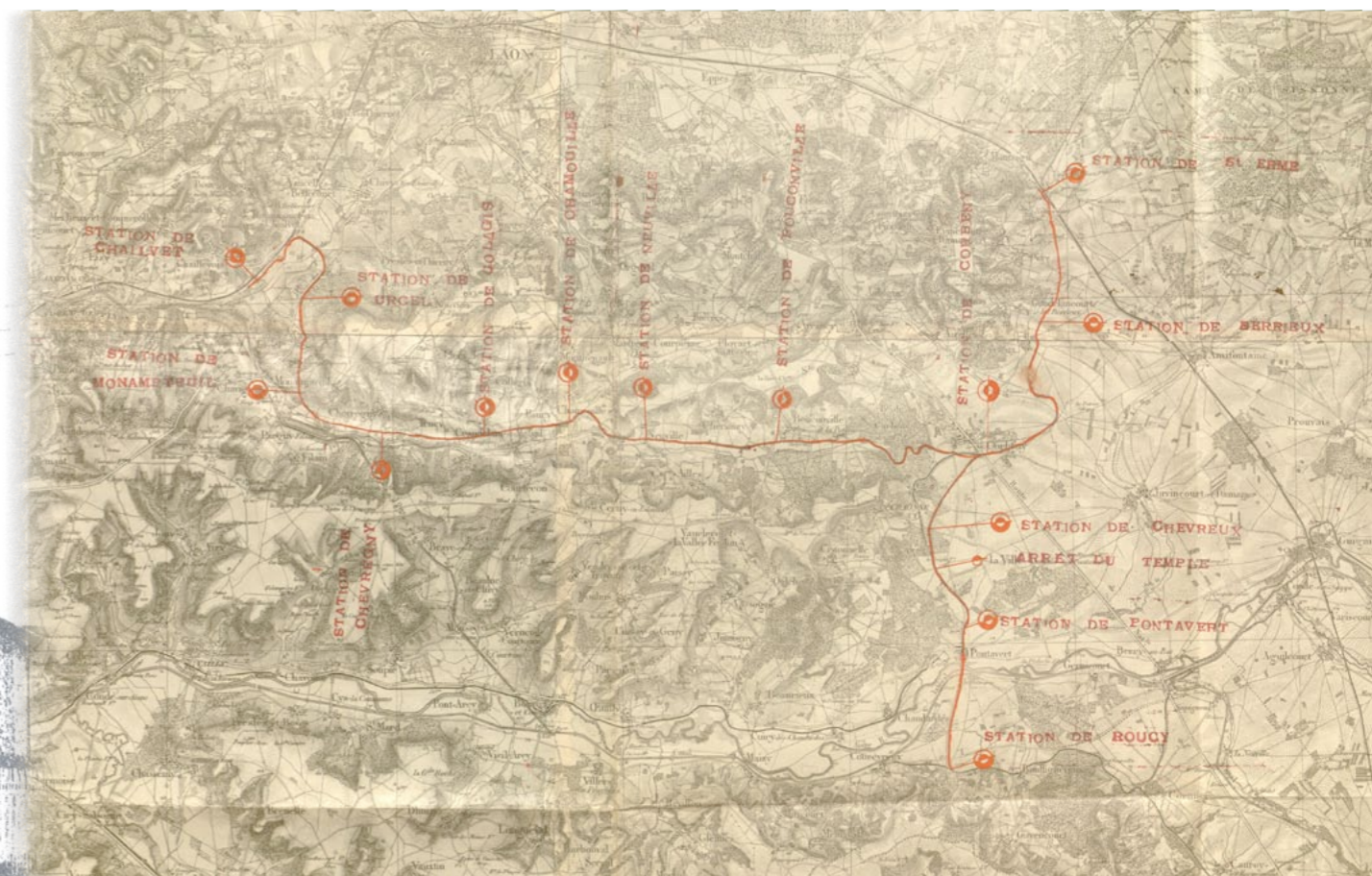
talement aux armées aurait sans doute été lourd de conséquences, si la crémation systématique s'était imposée pour des raisons de pure prophylaxie. Une telle orientation aurait en effet privé de très nombreuses familles de l'espoir d'identifier ou de localiser un jour la dépouille de leur parent disparu, si celui-ci avait été inhumé, fût-ce de manière sommaire. Elle aurait à coup sûr rendu impossible leur travail de deuil et engendré une discrimination choquante entre les soldats morts reconnus et ceux, qui n'ayant pu être identifiés, devenaient dans leur mort les orphelins de leur famille ou les pupilles de la Nation. Chose curieuse, ce sont les progrès de la bactériologie et de l'épidémiologie, dont dépendait l'efficacité des vaccinations contre les infections d'origine hydrique, qui ont eu un effet conservatoire sur des pratiques funéraires au reste bien enracinées et codifiées depuis le début du XIXe siècle. Si elle a pu « sauver » l'inhumation du « péril fécal » et de la contamination des eaux, la science n'a guère servi, au demeurant, l'identification des corps morts, dont les méthodes sont restées rudimentaires et, dans bien des cas, trompeuses.

La ligne de chemin de fer à voie de 60 de la Vallée de l'Ailette, établie par les Allemands pendant la guerre, n'est désaffectée qu'en 1932. Un projet de chemin de fer d'intérêt local à voie métrique suivant un parcours presque identique avait été étudié avant que n'éclate le conflit. Après guerre, le projet à voie métrique est relancé. En attendant sa mise en œuvre - de plus en plus hypothétique au fil de années - le petit train de la vallée de l'Ailette est maintenu. Comment, une fois la paix revenue, renoncer à une promesse faite avant guerre à un territoire que le conflit laisse exsangue ?



Chemin de fer à Voie de 0,60 de la Vallée de l'Ailette

Pendant la reconstruction, la voie de 60 est largement utilisée pour le transport des matériaux.
Ici Saint-Erme. © Eric Fresné.



Projet de ligne à voie métrique de la vallée de l'Ailette tracé sur une carte du service géographique de l'armée : tronçons Chailvet-Corbeny, Corbeny-Saint-Erme et Corbeny-Pontavert avec prolongement jusqu'à Roucy. © Archives départementales de l'Aisne. FRAD002_7142_001.

Dès la fin de l'année 1918, les institutions civiles voient tout l'intérêt qu'elles pourraient tirer de l'utilisation des réseaux de chemin de fer à voie de 60 que les belligérants ont développé à proximité du front. Dans les régions dévastées, ces infrastructures vont être directement utiles à l'effort de reconstruction en permettant le transport des hommes, des matériaux et des marchandises.

À l'occasion de sa session extraordinaire de novembre 1918, le Conseil général de l'Aisne examine et adopte un vœu dans lequel « [il] demande que les voies ferrées, à voie normale ou à voies étroites de diverses largeurs, construites par les armées et actuellement existant dans le département de l'Aisne, soient maintenues jusqu'à ce qu'une étude sur l'opportu-

rité de leur exploitation ait été faite par l'administration compétente... ». Dès 1919, l'Etat apporte une réponse aux sollicitations des territoires sinistrés : le ministère des Régions libérées (MRL), organise un « Service des voies de 0 m 60 », appelé à gérer dans l'Aisne deux grands réseaux centrés autour de Laon et de Saint-Quentin. La même année, le conseiller général du canton de Craonne, Henri Rillart de Verneuil, qui vient d'être élu député, plaide pour la remise en état d'une ligne à voie de 60 aménagée par l'armée allemande dans la vallée de l'Ailette. L'intérêt suscité par cette ligne réside dans le fait que son parcours s'avère très proche, sinon identique, à celui qui avait été étudié en 1914 : on envisageait alors d'établir le long de l'Ailette un chemin de fer à

voie métrique mais le déclenchement de la guerre avait interrompu ce projet. Cette coïncidence de tracé conduit le Conseil général à accepter la demande de Rillart de Verneuil en attendant la reprise de l'étude de la voie métrique. Cela va permettre à la voie de 60 de la vallée de l'Ailette de rester en service plus longtemps que toutes les autres infrastructures de ce type. Toutefois, les conditions administratives de ce maintien sont plutôt floues. Lorsqu'un conseiller cherche à savoir qui l'exploitera, le Président de séance répond : « On cherchera. Nous pouvons toujours émettre un vœu ; ce n'est pas compromettant. »

Dans l'immédiat, c'est l'administration des Régions libérées qui se charge de l'exploitation pour le Département à travers une

régie. Malgré les tentatives de Rillart de Verneuil de faire intervenir des capitaux parisiens et celles de son opposant socialiste, Louis Ringuier, de fonder une coopérative ouvrière, aucune solution ne se dégage. Les Régions libérées poursuivent l'exploitation jusqu'en 1923. Après le désengagement du MRL cette année-là, les voies de 60 disparaissent les unes après les autres des territoires de l'ancien front. Dans l'Aisne, les réseaux de Laon et Saint-Quentin sont déferés.

Deux trains dans chaque sens dans la journée

La vallée de l'Ailette fait exception. La décision prise par le Conseil général de reprendre l'étude de la voie métrique lui offre un sursis. En attendant sa construction effective, le Département de l'Aisne obtient du ministère la rétrocession de la voie de 60 pour la durée des travaux. Le transfert de responsabilités est prévu au 31 décembre 1923 pour une durée de quatre ans. Pour l'occasion, on trouve même un concessionnaire. La Société Baert & Verney exploite déjà les Chemins de Fer Départementaux des Ardennes (CA). Elle prend en charge la vallée de l'Ailette. La conven-

tion passée avec l'État prévoit la cession des infrastructures et comprend le prêt des bâtiments, de l'outillage et surtout de la totalité du matériel roulant. Il s'agit de locomotives et de wagons issus des stocks des armées française et britannique. La ligne concédée va de Semilly-sous-Laon à Corbeny. De là, elle se divise en deux branches vers Saint-Erme et Pontavert. Quelques embranchements industriels et agricoles viennent compléter ce réseau qui s'étend sur 54 kilomètres.

En 1928, le trajet de Corbeny à Semilly-sous-Laon dure deux heures un quart. Il n'y a pas plus de deux trains dans chaque sens par jour. Le matériel voyageur est des plus rudimentaires. Il s'agit de wagons à munitions sommairement aménagés. Les trains de marchandises doivent rouler à la demande. À aucun moment cette exploitation ne sera bénéficiaire. La ligne perd plus de 100 000 francs par an. En fait, ce déficit masque deux réalités bien différentes. Le long tronçon, qui va de Semilly à Corbeny en suivant la Nationale 2 et l'Ailette, est largement déficitaire. Dans cette vallée

peu peuplée et impropre aux grandes cultures, le trafic de voyageurs et celui de marchandises demeurent faibles. À l'inverse, les tronçons Corbeny-Pontavert et Corbeny-Saint-Erme, qui bordent des zones à forte activité betteravière, présentent des résultats satisfaisants. Malgré le déficit chronique, la concession d'exploitation est prorogée, par étapes, jusqu'en décembre 1932. Le Conseil général n'a pas abandonné l'idée de construire la voie métrique initialement prévue. Elle est même concédée en 1927 à la société des Chemins de Fer du Nord-Est (CSNE). Pourtant, une partie de la population, surtout dans la vallée, semble de plus en plus hostile au maintien d'une voie ferrée qui traverse de nombreuses propriétés privées et n'apporte en fait que bien peu de services. Depuis 1927, elle est directement concurrencée par une ligne d'autobus de la CSNE.

L'abandon par le Conseil général de l'Aisne, le 25 septembre 1929, du projet de ligne à voie métrique signe le début de la fin d'une infrastructure qui ne devait son sursis qu'à l'existence de ce projet imaginé sans cesse différé. ●●●



Un train de voyageurs dans la vallée de l'Ailette, sans doute à Crandelain. Les voitures ont été construites sur des wagons militaires : français « modèle 1888 » pour les caisses fermées et anglais « Clayton » pour les baladeuses ouvertes. Un fourgon, sans doute d'origine américaine, complète la composition. La Vie du Rail droits réservés.

●●● Si la cessation n'est pas immédiate, elle paraît bel et bien inéluctable. Le tronçon Chailvet-Semilly, lourdement déficitaire, est supprimé. En contrepartie, ce qui subsiste de la ligne de l'Ailette fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en vue de son intégration dans le réseau ferroviaire départemental. L'année suivante, durant sa session d'avril, l'assemblée départementale décide de la fermeture de la liaison Corbeny-Chailvet. Un service d'autobus se substitue au train. La ligne de la vallée de l'Ailette en tant que telle a vécu. Il ne reste plus que le tronçon Pontavert-Saint-Erme par Corbeny qui ne doit sa survie qu'au transport des betteraves. En avril 1931, il est même imaginé un prolongement au-delà de Pontavert, vers Roucy, cette mise en relation avec le réseau ferré normalisé étant supposé apporter un trafic supplémentaire.

du déficit en l'intégrant à son compte d'exploitation. La ligne n'est plus exploitée que pour les marchandises – essentiellement des betteraves. Mais de 1931 à 1933, ce trafic betteravier s'effondre, passant de 1596 tonnes à 777 en trois ans. L'exploitation devient lourdement déficitaire. En 1934, « Il ne reste plus [...] de cette voie que le tronçon allant de Saint-Erme à Pontavert, dont le trafic est insignifiant [...] et qui a l'inconvénient de couper certaines propriétés et de gêner les populations. Aussi nous proposons de décider sa dépose immédiate ». Les infrastructures sont démontées



En 1964, les locomotives Decauville, revendues en 1934 à la sucrerie de Toury (Eure-et-Loir), étaient encore peintes aux couleurs de la CSNE. Coll. B. Duchesne.

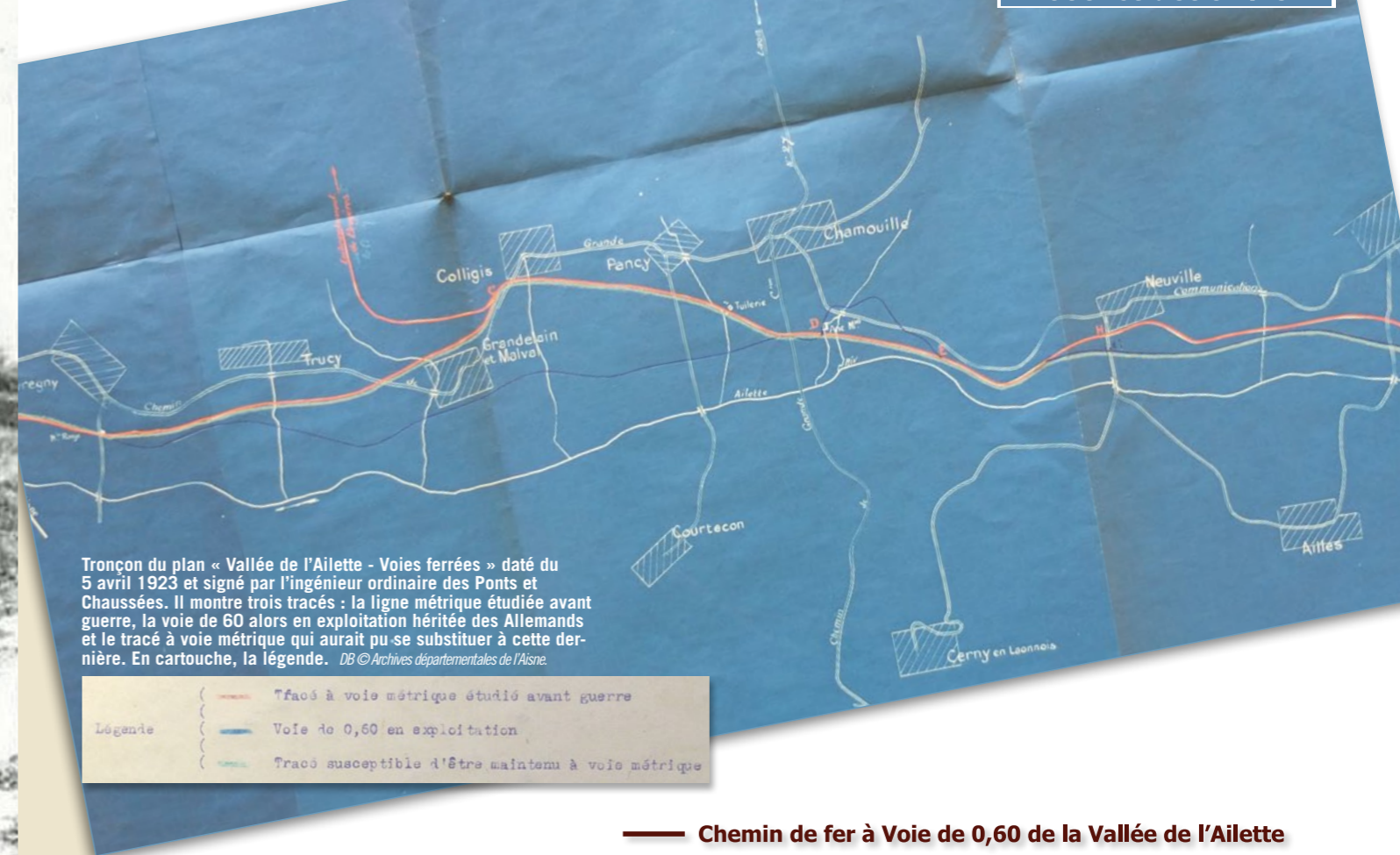
En 1932, la Compagnie des Ardennes jette l'éponge et résilie la convention qui la lie au Conseil général. Une nouvelle convention est signée avec la CSNE le 20 juin avec effet rétroactif à partir du 1^{er} mars 1931. Par celle-ci, la compagnie s'engage surtout à éponger les 3/5^{es}

et revendues. Le matériel roulant est remis à l'administration des domaines puisqu'il appartient toujours à l'État. Une première vente, portant sur des locomotives d'origine anglo-américaine, avait déjà eu lieu en 1925. Au moins trois d'entre-elles avaient été revendues à l'industrie betteravière, grande utilisatrice de voies de 60.

En 1935, les dernières locomotives en service sont des O30T Decauville livrées à l'armée française. La trace de l'une d'elles a pu être retrouvée dans une exploitation forestière au Gabon par l'auteur de ces lignes. Trois autres ont été rachetées par la sucrerie de Toury, en Eure-et-Loir. Elles y ont fonctionné jusqu'en 1964 en conservant leur livrée rouge « NORD-EST ». Elle doivent à l'action de quelques amateurs passionnés d'exister encore aujourd'hui.

Par Eric FRESNÉ

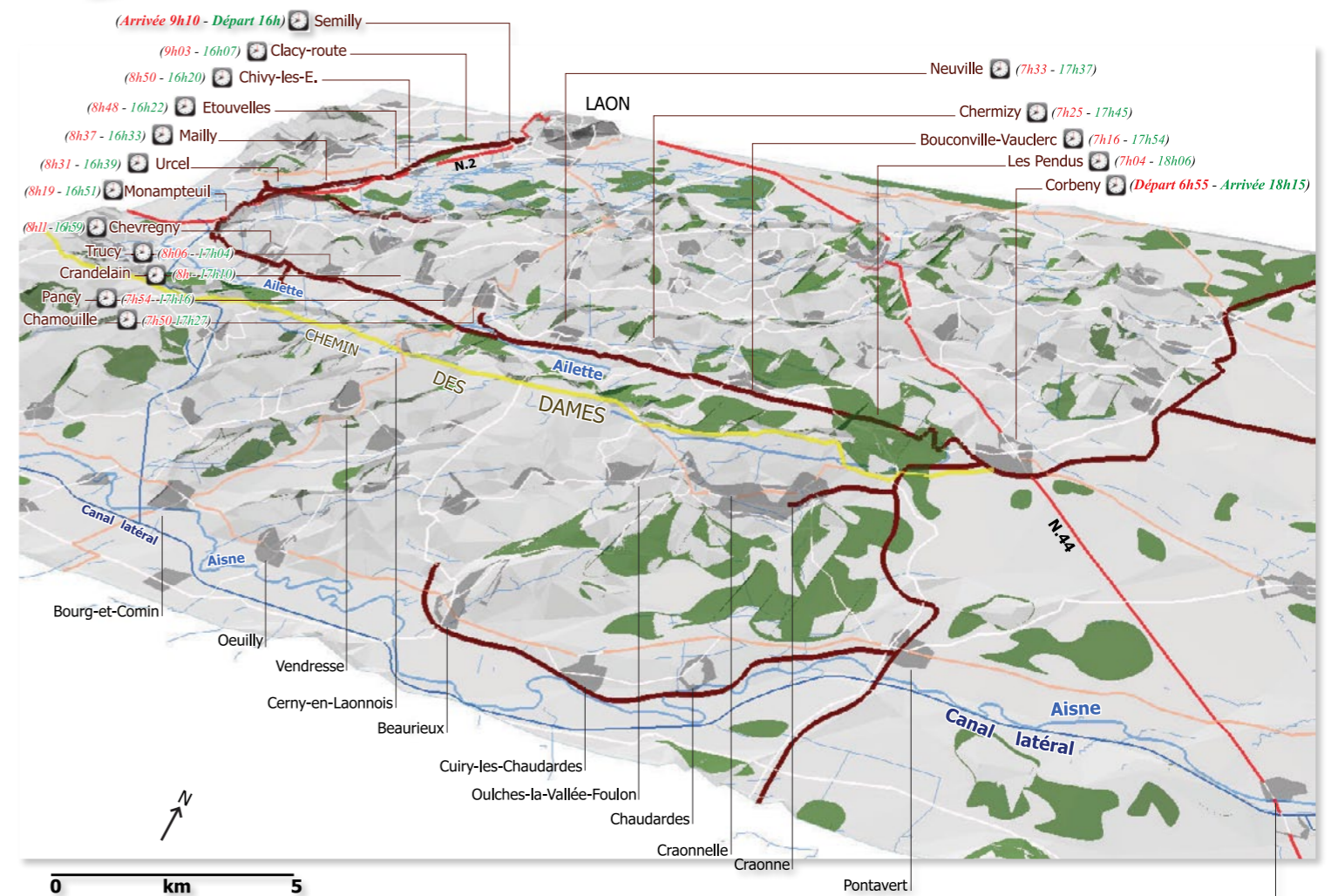
Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, Eric Fresné est l'auteur de 70 ans de chemins de fer betteraviers en France, 144 pages, ouvrage édité à compte d'auteur. erfresne@l'presse.fr



Tronçon du plan « Vallée de l'Ailette - Voies ferrées » daté du 5 avril 1923 et signé par l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées. Il montre trois tracés : la ligne métrique étudiée avant guerre, la voie de 60 alors en exploitation héritée des Allemands et le tracé à voie métrique qui aurait pu se substituer à cette dernière. En cartouche, la légende. DB © Archives départementales de l'Aisne.

—	Tracé à voie métrique étudié avant guerre
—	Voie de 0,60 en exploitation
—	Tracé susceptible d'être maintenu à voie métrique

Chemin de fer à Voie de 0,60 de la Vallée de l'Ailette



Sources : Carte Michelin 1929 - BD TOPO IGN - Archives départementales de l'Aisne - Eric Fresné - DB. Réalisation DI-SIG/Cg02.

Berry-au-Bac

Une ligne à voie de 60 allemande dans le secteur de la vallée de l'Ailette. Les locomotives visibles ont été très probablement réquisitionnées dans les sucreries de la région. © Eric Fresné.



Après la guerre de 1870, l'armée française est contrainte de revoir sa doctrine militaire. La frontière franco-allemande se voit protégée par une série de places fortes. Dès 1880, les progrès réalisés en matière d'explosifs rendent ces forteresses dangereusement fragiles. À défaut de pouvoir les renforcer, il est décidé de multiplier les batteries fortifiées et de disperser les pièces d'artillerie sur d'assez vastes surfaces. C'est face à la nécessité de ravitailler dans n'importe quelle condition ces batteries isolées que l'Artillerie

Les voies de 60 militaires

française adopte un chemin de fer à voie de 60cm d'écartement. Le système militaire est entièrement conçu par le Capitaine Péchot et l'ingénieur Bourdon, employé chez Decauville, le promoteur de la voie étroite en France. Après des essais à Toul, le matériel « modèle 1888 » est adopté par l'Artillerie. Il équipe les places de Toul, Epinal, Belfort et Verdun. Des exercices de manœuvres permettront plus tard de montrer l'efficacité du système Péchot en campagne. À peu près à

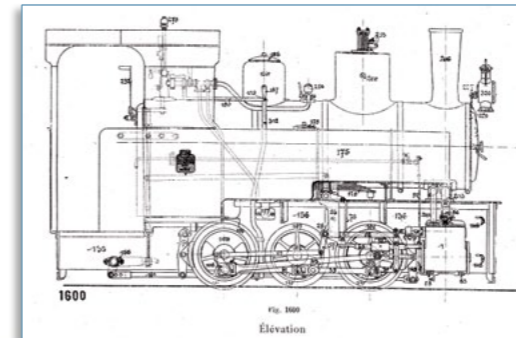
cette époque, l'armée allemande met également au point son système de voie de 60. Ces « Heeresfeldbahnen », sont destinés à venir en appui des troupes en marche. Ils rendent de très grands services lors de la conquête de la Namibie. À partir de 1915, la fixation du front montre toute l'utilité de la voie de 60. Toutes les forces en présence posent des milliers de kilomètres de voie en arrière des lignes. Ravitaillement, maté-

riel, munitions et hommes sont transportés sur ces voies de 60. Après l'Armistice, les réseaux et le matériel roulant restent sur place. Le Ministère des Régions libérées en prend une grande partie en charge. Il va l'employer à la reconstruction des zones dévastées par les combats. Le reste retourne dans les arsenaux ou est vendu dans le civil.

E.F.



Le matériel roulant employé sur la ligne de l'Ailette est d'origine militaire. Cette locomotive et ce wagon ont été livrés à l'Artillerie Française par la Société Decauville. © Eric Fresné.



Extrait du catalogue Decauville de 1916. © Eric Fresné.



Une 030T Decauville de la vallée de l'Ailette. La Vie du Rail droits réservés.

Après la guerre la Grande Rue à Pontavent, la voie de 60 à droite. Carte postale. © Eric Fresné.

Ligne de l'Ailette (voie de 0,60)

Comment expliquer la longévité du chemin de fer à voie de 0^m 60 de la vallée de l'Ailette ? Dès 1927, à bout de souffle, le « tortillard », aurait dit Proust, paraît condamné. Les élus de l'Aisne, découvrant le caractère permanent du déficit d'exploitation de la ligne (ci-dessous), décident d'arrêter les frais : le train doit être supprimé dans un délai de deux ans, au plus tard fin 1928. L'année suivante, pourtant, le service est prorogé. L'assemblée départementale s'est ravisée. Et finalement, de prolongation en prolongation, la ligne perdure jusqu'en 1932. Chaque sursis à exécution vise dans le meilleur des cas à trouver une solution d'exploitation économiquement viable¹ ; à défaut, dans l'esprit de certains élus, la décision finira par s'imposer d'elle-même. « C'est un souvenir qui nous reste de la Grande Guerre, s'il disparaît un jour, les populations pourront dire : « c'est un peu de notre faute, c'est parce que nous ne nous en sommes pas servis » », déclare, en 1929, le conseiller général Henri Rillart de Verneuil². Un examen des dossiers conservés aux Archives départementales de l'Aisne³ montre que si l'omnibus de la vallée de l'Ailette était devenu économiquement, techniquement et administrativement un défi au bon sens, le supprimer sans plus de délai, puis démanteler les installations ferroviaires et remettre en état les terrains constituait une décision politiquement et symboliquement lourde. A telle enseigne que le passage à l'acte fut à plusieurs reprises différé.

La voie des sinistrés

Propriétaire terrien, notable, Rillart de Verneuil est aussi ancien combattant. Il peut recourir dans chacune de ses interventions au souvenir du conflit avec la légitimité que lui confère ce statut. On dit de lui – qui plus est – qu'il n'a pas hésité à diriger les tirs d'artillerie contre son propre château à Bouconville, quand celui-ci abritait des officiers allemands. Elu d'un « pays aplati » (Roland Dorgelès), défenseur des sinistrés revenu vivre parmi eux, sinistré lui-même, le conseiller général de Craonne peut se poser en héraut de leur cause. Ce qu'il va faire avec un certain succès imposant en dernier recours l'idée que la poursuite de l'exploitation de la ligne de la vallée de l'Ailette relèverait d'une forme d'obligation morale

tives qui pourraient justifier la décision de mettre un terme à l'exploitation de la ligne, les souffrances particulières imposées par la guerre aux habitants de la vallée de l'Ailette et de son canton.

Plus sinistré des départements du front, Henri Rillart de Verneuil fait vibrer une corde sensible chez ses collègues de l'assemblée départementale. L'argument de l'antériorité – le projet de ligne de chemin de fer d'intérêt local existait avant guerre – est la pierre angulaire de son plaidoyer. Comment renoncer à une promesse alors même que celle-ci concerne la population la plus touchée par la guerre ou prétendue telle !

En 1927, les conseillers généraux prennent conscience du caractère déficitaire de la ligne en examinant son compte d'exploitation. Ils décident alors d'arrêter l'exploitation de la ligne à fin 1928. L'année suivante après débat le service est finalement prorogé jusqu'à fin 1930. En septembre 1929, le terme est repoussé à 1932.

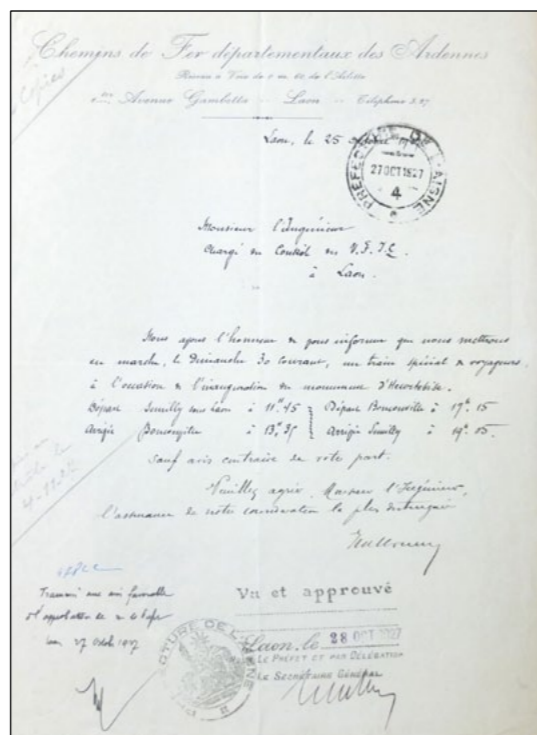
DÉFICIT EN 1924 : 54 224 F
1925 : 111 808 F
1926 : 125 196 F

DÉFICIT CONSTATÉ
LES ANNÉES SUIVANTES :
1927 : 107 866 F
1928 : 123 312 F

DÉFICIT ANTICIPÉ POUR :
1929 : 150 000 F
1930 : 150 000 F

variante de celui-ci. Dans les faits, l'entreprise ne va pas au-delà des études de tracé et de la déclaration d'utilité publique. La future ligne de chemin de fer d'intérêt local est souvent invoquée, sa perspective justifie les sursis successifs accordés à la voie de 0^m 60. Envisagée, jamais réalisée, elle devient au fil des années une sorte de fiction rassurante. On peut s'étonner de la prudence, voire de l'embaras, qui entoure la prise d'une décision relative à l'avenir du chemin de fer de la vallée de l'Ailette. Après tout, la commission des chemins de fer présidée par le socialiste Louis Ringuier possède de bons arguments pour démontrer qu'il peut être mis fin à l'expérience sans conséquence pour l'économie de la vallée de l'Ailette, ni gêne excessive pour sa population.

Un homme incarne ce combat mené jusqu'au bout pour la défense du petit train : Henri Rillart de Verneuil. Son positionnement au sein de l'assemblée départementale lui permet de peser sur les décisions du Conseil général, une institution par ailleurs plus coutumière de la politique du compromis que de la pratique de l'oukase. Le conseiller de Craonne et député de l'Aisne, dont la carrière a démarré avant la guerre, jouit d'une bonne réputation et d'une notoriété politique certaine dans le département. Il aiguillonne ses collègues avec un discours qui oppose systématiquement à toutes les raisons économiques, techniques et administra-



La ligne de la vallée de l'Ailette est mise à contribution pour l'inauguration du monument d'Hurtebise, le 30 octobre 1927. Le directeur annonce à l'ingénieur chargé du contrôle que la compagnie des Chemins de fer départementaux des Ardennes affrètera un train spécial pour l'événement.



Chailvet. Extrait d'un plan au 1/10 000 de la ligne de la Vallée de l'Ailette, partie comprise en Chailvet et Craonne, 25 août 1923. DB © Archives départementales de l'Aisne.

En mars 1914, passage en revue lors de la commémoration de la bataille de 1814 à Craonne : le Général Weiss, MM. Rillart de Verneuil, conseiller général et Ganault, député. Cliché agence Rol.

© Bibliothèque nationale de France.



De la difficulté à renoncer au monde d'avant

à l'égard des populations de la zone rouge. « Le fait est là. Nous n'étions pas encore nés qu'on commençait déjà à parler du chemin de fer de la vallée de l'Ailette (...) La DUP allait sortir, nous avions entrepris ce fameux chemin de fer (...) de Corbeny à Chailvet. La compagnie du Nord avait accepté son embranchement sur sa ligne. Et voilà que la guerre éclate (...) et ce chemin de fer est exécuté par les Allemands. Et, aussitôt après la guerre, me trouvant ici au milieu de mes collègues, je leur ai demandé de vouloir bien me laisser la seule chose agréable que les Allemands m'avaient donnée, (...). On ne comprendrait pas que ces populations qui ont le plus souffert de la guerre, dans cette vallée de l'Ailette qui a été si souvent au communiqué, n'aient pas ce chemin de fer qu'on leur avait depuis si longtemps promis ».⁴ Qu'objecter à un tel raisonnement ? En cette période difficile qu'est la reconstruction, dans un département dont le préfet a estimé quelques années plus tôt qu'il était le

Déboires Le petit train accumule les déboires, comme ce 15 janvier 1929 lorsque, en raison des gelées et de la neige, l'omnibus, bloqué, ne parvient à rentrer au dépôt de Corbeny qu'à 2 heures du matin. La compagnie exploitante signale au service contrôle des Ponts et Chaussées, la nécessité de procéder à une réfection générale de la voie : les nombreuses sapes se trouvant sous la ligne risquent de provoquer des effondrements. Le rapport de l'ingénieur des Ponts recommande alors, pour la « sécurité publique », « de supprimer l'exploitation des trains de voyageurs et de leur substituer un petit service d'autobus. » Ce qui sera fait. Cette année-là, pendant de nombreux mois, le transport des voyageurs s'effectue en fait par la route. Cet incident et d'autres encore illustrent l'obsolescence du matériel et son inadaptation aux exigences du transport de voyageurs. En raison de leur faible capacité, les chaudières des locomotives imposent aux convois de fréquents arrêts à des points de ravitaillement. Lorsque les conditions hivernales sont rigoureuses le personnel du train doit casser la glace avant de pouvoir procéder au ré-approvisionnement de la machine. En été, il arrive qu'à l'occasion d'un arrêt la proximité entre une meule de foin et la chaleur émise par la machine provoque un incendie. La traversée des routes et des chemins constitue également une contrainte d'exploitation. Pour prévenir toute collision avec un véhicule automobile, comme celle qui se produit le 18 décembre 1928 à l'intersection de la route nationale 44 à Corbeny, le conducteur chef muni d'un signal d'arrêt descend sur la route s'assurer du passage, commande au mécanicien de traverser, au besoin arrête voitures et passants puis remonte dans le train, lequel après avoir franchi la route s'arrête pour l'attendre.

plus sinistré des départements du front, Henri Rillart de Verneuil fait vibrer une corde sensible chez ses collègues de l'assemblée départementale. L'argument de l'antériorité – le projet de ligne de chemin de fer d'intérêt local existait avant guerre – est la pierre angulaire de son plaidoyer. Comment renoncer à une promesse alors même que celle-ci concerne la population la plus touchée par la guerre ou prétendue telle !

Lors de la session de septembre 1929, le Conseil général prolonge jusqu'en 1932 le service sur le tronçon Chailvet-Corbeny contre l'avis de la commission des chemins de fer laquelle a pointé le caractère quelque peu dérisoire des recettes d'exploitation provenant du trafic de voyageurs, et donc, en creux, la faible fréquentation de la ligne par les habitants de la vallée de l'Ailette.

Dans un débat qui révèle en filigrane toute la difficulté de renoncer au monde d'avant, un seul conseiller général⁵ relève que le chemin de fer d'intérêt local a un concurrent nouveau et redoutable : l'autobus. On ouvre des lignes, on fait appel à l'autobus y compris en cette année 1929 pour suppléer les défaillances... du tortillard de la vallée de l'Ailette.

Damien BECQUART

¹ Un partenariat est recherché avec les cultivateurs et l'industrie sucrière qui formeraient un syndicat d'utilisateurs. La base d'un accord est trouvée avec la sucrerie de Guignicourt, dont le directeur M. Barbarre est... conseiller général. Pendant dix ans, l'usine acquitterait une redevance de 5 F la tonne pour un volume annuel transporté de 20 000 tonnes. Cette participation à la charge d'exploitation de la ligne permettrait au département de financer les travaux d'extension de la ligne jusqu'à Roucy où se ferait le raccordement au réseau ferré normalisé. L'accord ne doit porter que sur le tronçon oriental (Pontavert/Corbeny/Saint-Erme), le directeur de la sucrerie ayant fait savoir que la vallée de l'Ailette ne présentait pas d'intérêt pour son industrie.

² Procès-verbal des délibérations, « ligne à voie de 0.60 de la Vallée de l'Ailette », Conseil général de l'Aisne, session de mai 1929, séance du mardi 14 mai. Archives départementales de l'Aisne.

³ Voir aux Archives de l'Aisne les dossiers 7142, 7151-1 et 7151-2, notamment, qui contiennent une documentation assez riche sur la ligne : PV de séances du Conseil général de l'Aisne, plans de la ligne et du projet de ligne à voie métrique, rapports de l'ingénieur des Ponts et Chaussées...

⁴ Henri Rillart de Verneuil, extraits du procès-verbal des délibérations, « ligne à voie de 0.60 de la Vallée de l'Ailette », Conseil général de l'Aisne, session de septembre 1929, séance du mercredi 25 septembre. Archives départementales de l'Aisne.

⁵ Fernand Marquigny, conseiller général de Soissons, qui déclare lors de la séance du 25 septembre 1929 : « Seulement il faut dire aussi, pour remettre les choses au point, qu'il est d'anciennes formules qui ne sont plus vraies. (...) la concurrence de l'automobile aujourd'hui a un peu modifié la situation. C'est pourquoi nous voyons que des voies ferrées dont l'exploitation est devenue insuffisante après la guerre ont été supprimées dans la région de Soissons. » En dépit de ce propos, Marquigny suit Rillart de Verneuil et vote le projet qui maintient la ligne entre Chailvet et Corbeny « étant donné qu'il s'agit d'un projet qui représente le minimum de satisfaction que nous pouvons donner aux habitants de la vallée de l'Ailette. »

Auteurs, lecteurs et livres 14-18 à Craonne, le dimanche 11 novembre

La 10^e journée du livre 14-18 aura lieu le dimanche 11 novembre à Craonne à l'initiative du Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18) avec le soutien de la commune. **Programme.**

Textes : Mireille ROUSSEAU

L'ACTUALITÉ DU TÉMOIGNAGE

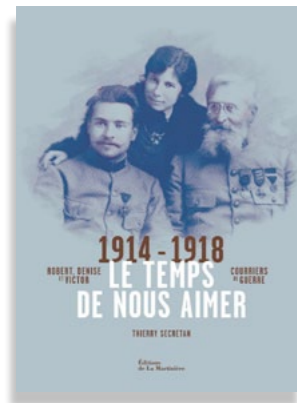
Ouverture à 10 heures par le maire et conseiller général, Noël Genteur.

• 10 H 15

1914-1918 Le temps de nous aimer,
Thierry SECRÉTAN, Editions de la Martinière, 2012.

En septembre 1914, un père (62 ans) et son unique fils (26 ans) s'engagent comme simples soldats pour la durée de la guerre. Ils servent au même canon dans l'Aisne, en Champagne, en Argonne, dans la Somme, en Alsace. Ils aiment en parfaite complicité la même femme et lui envoient plus de mille lettres au cours des trente mois passés au front, exprimant leur amour, les horreurs de la guerre, de la vie militaire, leur idéal républicain, leur amour de l'humanité et leur haine de la religion. Le père est

un ancien communard, fondateur du journal du Chat Noir. Son fils, Robert, est journaliste et critique d'art, Thierry Secrétan est leur petit-fils et arrière petit-fils, photographe et réalisateur. Dans le grenier familial, il a retrouvé intacts les dessins, les photographies, les fleurs séchées et les lettres à Kikite, morte centenaire en 1988, qui les conserva pieusement. En regard de ce parcours de mémoire et d'histoire se dresse le portrait de la guerre que Victor et Robert brossent pour Kikite dans leurs lettres, qui sont celles de deux humanistes.



• 11 H

Reviens vite : la vie quotidienne d'une famille pendant la guerre de 14
Marie FAVRE.

A la mobilisation, le mari, capitaine d'artillerie, rejoint son dépôt. Commence avec sa femme une correspondance régulière qui va durer 4 ans et demi, chronique au jour le jour d'une famille industrielle de l'Est de la France, notamment des Vosges. Les hommes au front, les femmes se débrouillent comme elles peuvent pour traverser au mieux l'épreuve. Elles continuent leurs tâches traditionnelles (les enfants, les maison, etc.) mais prennent en main également la conduite des affaires. Guerre et interminable temps qui passe sont omniprésents. Deux phrases tournent en boucle : « Quand reviendras-tu ? » et « Quand tout cela finira-t-il ? ». Marie Favre fait partie des 28 petits-enfants de ce couple. Un travail de longue haleine (18 ans) pour recomposer l'histoire de cette famille...

• 11 H 30

Ecrire sa guerre : témoignages de soldats canadiens français, 1914-1919

Michel LITALIEN, Outremont,
Athéna Editions, 2011.

Mon journal. France-Belgique, 1915-1916, Francœur Georges-Ulric

Texte inédit, établi et annoté par Michel LITALIEN,
Outremont, Athéna éditions, 2011.



Gestionnaire du réseau des musées des Forces canadiennes à la Direction histoire et patrimoine, Michel Litalien fait œuvre utile d'historien avec ces livres présentant de rares et souvent inédits témoignages de soldats canadiens-français. Cet ouvrage ne constitue

qu'un premier jalon dans la découverte et l'exploitation d'un gisement à compléter. L'auteur lance d'ailleurs un appel pour une perquisition générale et « citoyenne » des armoires et des greniers !

• 11 H 30

Un ouvrier-artisan en guerre. Les témoignages de Gaston Mourlot, 1914-1919

Moyenmoutier, Collectif CRID 14-18, Rémy CAZALS,
Jean-François JAGIELSKI, Alexandre LAFON, Marie Llosa, Philippe OLIVERA, Yann PROUILLET, Editions Edhisto, 2012.

Témoignage original d'un artisan-ouvrier parisien, qui donne à « lire » « sa » guerre à travers différentes productions : carnets, lettres, photographies, dessins et ... un herbier.

COUP DE PROJECTEUR SUR UN RÉCIT

• 14 H

La Bataille d'Occident
Eric VUILLARD, Actes Sud Littérature, 2012.

« Ni traité ni roman, La Bataille d'Occident est un récit entièrement consacré au conflit qui a ouvert le siècle en fanfare, jetant au fond du trou des hordes de jeunes gens pleins d'entrain. » *Le Monde*, 20 mars 2012. « L'auteur revisite à sa manière historique, politique et polémique le premier conflit mondial [...] un livre intellectuellement stimulant et au langage étincelant » *Le Magazine littéraire*, juin 2012.

Eric Vuillard est également l'auteur de Congo (Actes Sud) qui met en scène les balbutiements de l'époque coloniale.

• 16 H 30

Vivre et mourir dans les tranchées de la Grande Guerre
Rémy CAZALS, André LOEZ, Texto,
Editions Tallandier, 2012.



Ce livre s'intéresse aux hommes des tranchées, les fantassins. Hommes ordinaires, ils disent avec précision, parce qu'ils l'ont vécue, l'horrible réalité de la vie matérielle, dans la boue, sous les obus ou face aux balles des mitrailleuses, leurs réactions à la violence commandée et subie, l'expression de leurs sentiments, de leurs espoirs,

de leur désespoir. Ce qu'ils pensent de la guerre et de la paix, de leurs chefs et des gens de l'arrière. Comment ils se comportent vis-à-vis de leurs ennemis. Les valeurs qui apparaissent dans leurs récits sont celles de la vie civile en temps de paix, confrontée aux exigences d'une guerre inhumaine.

• 17 H

Le Chemin des Dames
(dir.) Nicolas OFFENSTADT,
Editions Perrin, 2012.

17 historiens, entre l'archive et le terrain, ont mené une enquête qui est un essai d'histoire totale : tous les aspects de l'expérience combattante sont passés au crible de l'analyse. Les bouleversements sur le site même sont étudiés à travers la reconstruction et la constitution du site en lieu de mémoire. Avec cette réédition, il s'agit TOUJOURS de lever et d'expliquer l'oubli qui frappa dans le passé un lieu de bataille de la Première Guerre mondiale : le Chemin des Dames.

Clôture à 17 h 30 - 18 heures.

L'ACTUALITÉ DU LIVRE D'HISTOIRE DE 14-18

• 14 H 30

La Première Guerre d'Hitler
Thomas WEBER, Perrin, 2012.

Professeur d'histoire contemporaine (Universités d'Aberdeen et d'Harvard), spécialiste des relations internationales et de l'Europe, l'historien britannique Thomas Weber revisite la Première Guerre mondiale du futur maître du Reich. Bousculant la vulgate selon laquelle le conflit serait la matrice de l'idéologie d'Hitler et du nazisme, Thomas Weber nous invite à une relecture complète de la personnalité du Führer et de son ascension au pouvoir. Plus largement, il propose une autre perception de la Première Guerre mondiale et de ses conséquences en Allemagne. Un ouvrage très documenté, un appareil scientifique irréprochable. Décapant !



• 15 H 30

Nivelle, l'inconnu du Chemin des Dames
Denis Rolland, Imago, 2012.
Présentation - Débat

Le parcours et la psychologie de Robert Nivelle, retracé par Denis Rolland. (*Lettre du Chemin des Dames* n°24).

Toute la journée: signatures de livres, libraires avec une large sélection d'ouvrages récents et anciens sur 1914-1918, éditeurs, bouquinistes ... Petite restauration sur place. Entrée libre.
Contact: Mireille Rousseau 06 75 79 38 92
journeedulivredecraonne@laposte.net

QUOI DE NEUF SUR LE CHEMIN DES DAMES ?

SOIRÉE-DÉBAT proposée par la ville de Laon à l'occasion de la sortie en livre de poche de *Le Chemin des Dames*, dir. N. Offenstadt, Perrin, 2012, avec les historiens : Nicolas Offenstadt, Anne-Laure Anizan, Benjamin Gilles, André Loez, Guy Marival, le jeudi 15 novembre à 17 h 30, salle des fêtes de l'hôtel de ville de Laon.

Caverne du Dragon/ Musée du Chemin des Dames

Exposition temporaire en accès libre :

DU PLATEAU DE CALIFORNIE À LA CAVERNE DU DRAGON, ŒUVRES DE HAÏM KERN (voir en page 3)

Visites thématiques sur le Chemin des Dames

(au départ de la Caverne du Dragon) :

• **Visite du Fort de la Malmaison,**

les 28 octobre et 25 novembre, départs à 10 h 30 et 14 h 30.

• **Les villages du Chemin des Dames, avant et après-guerre,**

le 27 octobre à 14 heures.

• **Marche autour de Craonne/Craonnelle,**

le 11 novembre à 10 h 30.

Visite de la Caverne du Dragon :

Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures, en visite guidée exclusivement (1 h 30), 30/45 minutes entre les départs.

Fermeture annuelle : du 16 décembre 2012 au 18 janvier 2013 (visites à partir du 8 janvier pour les groupes sur réservation).

Rens : Caverne du Dragon, Musée du Chemin des Dames – RD18 – 02160 Oulches la Vallée Foulon – Tél : 03 23 25 14 18 ou www.caverne-du-dragon.fr

Coin image



Le cycle d'expositions « La Grande Guerre par quatre chemins » proposé par l'In Flanders Fields Museum d'Ypres (Belgique), le Musée départemental de Flandre (Cassel, Nord), l'Historial de la Grande Guerre (Péronne, Somme) et la Caverne du Dragon arrivant à son terme (novembre 2012), c'est Internet qui prend le relais. L'essentiel des contenus textes proposés dans les expositions de ce cycle est

désormais en ligne sous la forme d'une exposition virtuelle intitulée « Sur les chemins de la Grande Guerre » (photo). Elle est visible à l'adresse suivante : www.expositionvirtuelle.memoire1418.org

Le programme culturel « La Grande Guerre par quatre chemins » était piloté par le Département du Nord et co-financé par l'Union européenne (dispositif Interreg).

Abbaye de Vauclair

Manifestations proposées par l'Association des Amis de Vauclair :

Novembre -

Retour sur quelques expositions plébiscitées.

Décembre -

Noël à Vauclair.

Mars (2013),

Exposition de photographies « En attendant le printemps » par Claude Enault.

Expositions permanentes,

le week-end de 14 heures à 18 heures :

- « **Ces vies à Vauclair** »

- « **Vauclair parmi ses sœurs cisterciennes axonaises** »

- « **Les filles de Vauclair : l'abbaye du Reclus, l'abbaye de la Charmoy** ».

Visites guidées sur RDV : 03 23 22 43 02.

Fort de Condé

Fermeture annuelle le 15 novembre.

Réouverture le 15 avril 2013.

Renseignements sur www.fortdeconde.com

La lettre du Chemin des Dames

revue éditée

par le **Conseil général de l'Aisne**

n° 26 / automne 2012

ISSN : 2259-1141

> Directeurs de la publication : Yves Daudigny, Philippe Mignot.
> Rédacteur en chef : Damien Becquart.
> Comité de rédaction : Damien Becquart, Anne Bellouin, Caroline Choain, Yves Fohlen, Michel Sarter, Franck Viltart.
> Assistante : Karine de Backer.
> Mise en page : Damien Becquart avec Christian Jomard.
> Ont participé à ce numéro : Anne-Sophie Anglaret, Eric Fresné, Hermann Plote, Mireille Rousseau, Vincent Viet.
> Remerciements particuliers : André Bach, Sandrine Bucher, Valentine Leignel, Archives départementales de l'Aisne.

Abonnement gratuit sur demande auprès de la mission Chemin des Dames/Famillistère de Guise : missionchemindesdames@cg02.fr - **03 23 24 88 39**

Nous écrire : *La lettre du Chemin des Dames*, mission Chemin des Dames/Famillistère de Guise, Conseil général de l'Aisne, rue Paul Doumer, 02013 Laon Cedex.
Imprimerie : Alliance / Tirage 9 000 ex.